

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente
 M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire
 Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire

**PROJET DE POLITIQUE DU PATRIMOINE
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 9

Séance tenue le 11 février 2005, 13 h
Office de consultation de Montréal
1550, Metcalfe, 14 ième étage
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2005	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE:	1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

PROJET LE RIOPELLE BERTRAND BLANCHET	1
---	---

UNIVERSITÉ MCGILL JEANYNE HODDER, GINETTE LAMONTAGNE ET MORTY YALOVSKY	16
---	----

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LASALLE DIANE VALLÉE, CLAIRE DUQUETTE ET DENIS GRAVEL	37
--	----

LES AMIS ET PROPRIÉTAIRES DE MAISONS ANCIENNES LOUIS PATENAUDE	57
---	----

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA CÔTE-DES-NEIGES PIERRE RAMET	76
--	----

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Alors Mesdames et Messieurs, bonjour. Je vous souhaite la bienvenue à cette
assemblée de consultation publique au cours de laquelle nous entendrons vos
commentaires et opinions sur le projet de Politique du patrimoine de la Ville de Montréal.

10 Mon nom est Catherine Chauvin, je suis commissaire à l'Office de consultation
publique de Montréal et je suis accompagnée de madame Jocelyne Beudet et de
monsieur Yves Archambault, tous deux commissaires additionnels à l'office.

15 L'équipe de la Commission comprend également trois analystes, madame Michèle
Bertrand, analyste principal et messieurs Rémi Manesse et Sylvain Provost. L'assemblée
d'aujourd'hui est enregistrée, c'est madame Teasdale qui s'occupe de la sténotypie et
monsieur Gilfillan qui s'occupe de la sonorisation. L'enregistrement et sa transcription
écrite seront mis à la disposition du public sur le site Internet de l'Office.

20 Alors sans plus tarder, j'invite monsieur Bertrand Blanchet du Projet Le Riopelle à
prendre la parole. Bonjour Monsieur, bienvenue.

M. BERTAND BLANCHET :

25 Bonjour. Alors mon nom est Bertrand Blanchet. Alors écoutez, moi, j'aimerais
exprimer un élément qui a été extrêmement fâcheux et je voudrais en faire l'exposé et si,
dans l'avenir ça peut éclairer pour d'autres projets — et effectivement j'ai même un
deuxième projet, alors je m'explique comme ceci.

30 En novembre 2002, je rencontre l'architecte Viateur Michaud de Lemay, Michaud.
Je lui fais part d'un projet immobilier au coin de Bleury et Viger dans le nouveau quartier
international de Montréal.

35 Alors j'ai déjà une option sur un terrain de 14 000 carrés, je lui explique le projet
potentiel, qui est un petit hôtel privé, petit hôtel particulier avec un espace rez-de-
chaussée commercial et des espaces de condominiums aux étages supérieurs.

40 Alors je lui dis : « Assure-toi, moi, je veux être certain, dans le secteur, qu'il n'y ait
pas un problème patrimoine ou quoi que ce soit. » Alors il dit : « Un, il n'y a pas de
problème patrimoine, c'est un stationnement vacant, alors il n'y a pas de bâtiment; deux,
peut-être qu'il y aura des fouilles à vérifier avant — ça, c'est normal, là, ça, je m'y attendais
— trois, il y a l'étude d'analyse de sol au niveau pollution et tout. » Ça, c'est correct. Ça,
c'est des données que l'on sait.

45 Avec le projet, l'analyse de marché et tout, le projet démontre que le projet pourrait être de plus grande envergure. Alors je contacte les voisins, l'immeuble du 1019, qui est déjà existant, où sont les bureaux actuellement de mon entreprise.

50 Alors l'immeuble est désaffecté, il est placardé, ça fait huit ans qu'il est inhabité, alors je contacte le monsieur, il dit : « Oui, je serais à vendre mais, il dit, je ne connais pas le terrain, s'il est pollué ou quoi que ce soit. » Alors je lui ai fait une proposition, évidemment, conditionnelle à la dépollution.

55 L'autre bâtiment voisin, c'est une brasserie qui est extrêmement secondaire, là, un bâtiment très ordinaire. Alors le monsieur de la brasserie dit : « Si vous faites un projet intégré, moi, je serais vendeur. Alors considérez que le projet peut être plus spacieux. » Le troisième bâtiment, c'est un bâtiment totalement désaffecté, placardé, façade démolie qui a été refaite en aluminium, extrêmement secondaire. Alors je lui fais la même proposition et je vais chercher l'autre option.

60 Je vais voir la Maison hantée, alors je crois que tout le monde connaît la Maison hantée dans le secteur, je vais voir la Maison hantée et je lui dis : « Écoutez, voici la perspective, voici le projet, si ça vous intéresse je vous fais une proposition très intéressante. Moi, ça me permet de récupérer l'ensemble du quadrilatère. Alors Bleury, Viger, Gauchetière et Anderson.

65 Alors imaginez, j'ai réussi à remembrer huit parcelles de terrain pour en faire un projet intéressant.

70 Alors on commence à l'élaboration des plans, les préliminaires. Les préliminaire sont acheminées à la Ville, la Ville dit : « oui, O.K., marge de recul, refaites ça, refaites ça... » Et cetera, en tout cas, c'est la norme, c'est correct. Les hauteurs, ça va, les marges... Bon. Alors, finalement, on en arrive à une esquisse viable. On fait l'analyse budget/coût de construction, c'est viable, versus le marché/vente, tout ça, c'est viable.

75 Alors là, on commence à élaborer la publicité, trouver le nom du projet. Lui donner une signature et tout. — Je vous explique tout ça parce que c'est simplement pour vous démontrer l'envergure qu'un projet nécessite avant de se faire donner un coup de poing dans le front, O.K.? Bon.

80 Alors je vais vous laisser ici des documents, ça va vous donner une idée très claire. Je vais vous laisser ici l'étude qui a été faite, pourquoi on a choisi le nom, comment on a choisi le nom, pourquoi le design a été fait comme ça et tout, et tout. Tout est expliqué. Ça, je pourrai vous le laisser, vous pourrez en prendre connaissance.

85 Alors, là, nous sommes rendus au mois de novembre 2003. C'est ça, novembre 2003, j'ai commencé en novembre 2002. Novembre 2003, là, je dis à Viateur : « Assure-toi que je vais pouvoir avoir le permis. » Parce que, là, on veut commencer la mise en marché, la publicité et tout en février 2004. Bon. Parce que février c'est toujours le mois de relance de l'immobilier. Février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre. Alors c'est les mois très importants.

90 Alors il dit : « Pour que tout soit conforme et tout et tout, il dit, on fait une demande de prépermis de construction à la Ville. » Alors prépermis de construction, ça, ça veut dire que c'est un permis qui coûte, en moyenne selon l'envergure du projet — nous, le prépermis de construction nous coûtait 16 000 \$. Ça, ça veut dire que oui, si vous faites tel que vous nous avez proposé et le design, et l'architecture et les matériaux extérieurs et
95 tout et tout, si vous faites conforme à la présentation que vous nous faites, oui, vous allez avoir votre permis.

100 Ça, ça me permet, parce qu'on ne veut pas aller au permis tout de suite parce que le permis, lui, coûte, dans un projet semblable, 100 000 \$, le permis. Alors le prépermis, 16 000\$, ça veut dire que je peux commencer à vendre mes unités en option parce que tout projet immobilier demande une prévente. Ce n'est pas nous qui la demandons, c'est la Banque. Puis la Banque, c'est la sécurité puis de toute façon, ça nous fait de la sécurité aussi. Parce que des fois, un entrepreneur est trop entreprenant.

105 Alors on suit les règles du jeu. Alors j'ai mon permis, j'ai mon prépermis, je l'ai. Je reçois mon prépermis, je dis : « Parfait, tout est conforme. » On commence notre vente. La vente va très bien. On a 45 % des ventes de faites, tout à coup, je reçois par courrier, du ministère du Patrimoine que « vous n'avez pas l'autorisation de ce projet, de démolir quelque bâtiment que ce soit. »

110 J'ai dit : « Pardon? » J'appelle Viateur. « Bien, il dit, Bertrand, c'est impossible. On a notre prépermis de construction. » Puis dans le prépermis de construction, lorsqu'il a été passé au CCU, le CCU a dit : « Écoutez, nous, nous sommes un peu inconfortables; les deux petits bâtiments que vous avez où sont vos bureaux, peut-être qu'il faudrait garder la
115 façade. Si vous gardiez la façade, on serait 100% d'accord, ça donnerait un peu un rappel de l'époque » mais le bâtiment n'est pas patrimoine, absolument pas, là. Je ne parle pas d'une cathédrale, là.

120 Alors pour avoir tout ça, on dit « O.K., on va essayer d'intégrer cette façade-là. » Viateur n'était pas tout à fait d'accord parce qu'on parlait d'un bâtiment d'une architecture selon le quartier international, selon la Caisse de dépôt et tout, alors il dit : « O.K., au pire, nous allons l'intégrer. » Alors le CCU dit : « En plus, on veut être certains que vous allez l'intégrer, vous allez nous donner une lettre de garantie de 300 000 \$ comme quoi vous vous engagez à l'intégrer. »

125 Alors on donne la lettre de garantie puis on a notre prépermis.

Lorsque le Patrimoine a analysé le dossier, c'est là où le bât blesse. C'est que j'ai appris par la suite, que le Patrimoine analyse le dossier uniquement après, lorsque tout le monde dit : « Là, il y a un projet, il faudrait le regarder. » Doux Jésus! Moi, j'ai un prépermis dans mes poches, j'ai de la prévente de faite, j'ai toute ma pub qui est enclenchée puis, là, le Patrimoine dit : « On est d'accord que vous gardiez la façade mais, en plus, vous allez garder les deux bâtiments, vous allez les intégrer. »

135 Mais comment voulez-vous que je creuse un stationnement de trois niveaux sous un bâtiment de 1828 qui n'a pas de patrimoine extérieur de bâtiment autre que la façade qui est originale de 1928 mais c'est une pierre grise, comme toutes les pierres grises standards de bâtiments standards du Vieux-Montréal. Bon.

140 Alors j'ai dit : « Écoutez, c'est impossible. Je ne peux pas creuser un stationnement, ce n'est pas vrai... » Puis si des gens connaissent passablement l'immobilier à Montréal — ici je m'explique, c'est que vous avez probablement vu le projet de la cathédrale qui avait été suspendue pendant deux ans sur la rue Ste-Catherine puis qu'ils ont creusé les Galeries de la Cathédrale en dessous, qui a coûté... Bon. Alors il s'est fait un projet comme ça à Montréal mais il ne s'en refera plus. Il n'y en aura pas d'autre. 145 Évidemment, c'était une cathédrale, alors ça c'est correct.

Alors j'ai dit : « Non, écoutez, oubliez ça, c'est impossible. » Le Patrimoine dit : « Regarde, nous, ce n'est pas notre problème. »

150 Alors, là, au moment où je vous parle, O.K., je n'ai pas le droit de démolir ces deux bâtiments-là, au moment où je vous parle, si jamais vous en avez besoin, je pourrai vous sortir toutes les dépenses encourues; au moment où je vous parle, il y a 765 000 \$ de dépensés puis il n'y a pas de projet.

155 Alors je vais vous dire ce que j'ai fait. J'avais une option en face, de l'autre côté de la rue, l'immeuble Pascal. Un immeuble banal. C'est un immeuble qui a été construit en 1946, qui a été construit pour de la distribution d'équipement de plomberie par un monsieur Bremmer et il avait demandé à l'époque un architecte et l'architecte — là, je vais apporter une petite parenthèse un peu en farce, l'architecte a eu le malheur de faire le coin 160 Bleury-Gauchetière, en rond, style peut-être art déco. C'est tout. À part ça, c'est un entrepôt, purement et simplement.

165 Alors j'ai dit à Viateur, j'ai dit : « Écoute, Viateur, tu vas me refaire dans le même style, dans le même design, un autre projet de l'autre côté de la rue. Et j'espère, et je vais demander à mes gens s'ils veulent bien traverser la rue. »

170 Alors il a fait, dans le même style, dans la même architecture, un projet différent. Et la même hauteur, exactement le même gabarit de hauteur mais un projet, au lieu d'être élaboré, parce que j'avais 40 000 pieds sur le grand quadrilatère, il est sur 12 000 pieds en hauteur mais de la même hauteur. Alors au lieu d'avoir 125 unités avec un beau grand jardin intérieur sur le grand terrain ici, c'est simplement une tour, mais dans un beau design. Alors il y a 85 unités au lieu de 125.

175 Alors même processus. On retourne à la Ville, la Ville dit : « Oui, les gabarits, et cetera, et cetera, ça va. » Là, la Ville dit : « O.K., on va le faire passer au CCU. » Le CCU, ils regardent le projet... Avant. Avant, le CCU dit : « Écoutez, pour nous assurer, pour nous conforter, vous allez appeler le Patrimoine puis vous allez leur demander qu'est-ce qu'ils voudraient pour être certains qu'on n'ait pas d'embûche.

180 Viateur a appelé le Patrimoine. Ils lui ont répondu : « Faites nous une étude indépendante, d'une firme indépendante du bâtiment, toute la recherche : qui l'a construit, quelle époque, quel architecte, qui l'a opéré, tout, tout, tout. Toute l'étude complète. Et si l'étude démontre qu'il n'y a pas de valeur, nous, on n'a pas de problème. »

185 Et, en plus, en décembre 2004, en plus, en décembre 2004, on fait visiter le bâtiment aux gens du Patrimoine, pour être certains d'avoir leur opinion. Et monsieur Gérald Savoie dit : « Il n'y a pas grand patrimoine ici, là. Il y a peut-être un beau coin rond mais à part ça, il n'y a pas grand patrimoine. » Bon.

190 Alors on fait sortir l'étude. L'étude, pour être encore plus prudents, on demande au Patrimoine : « Fournissez-nous trois firmes. Vous, fournissez-nous trois firmes. Nous, on ne les choisira pas. Vous. Puis dans une de ces trois-là, on va en prendre une. Mais on veut que ce soit recommander par vous, les trois firmes, pour être clairs. »

195 Alors ils nous fournissent trois noms, on en prend une, on fait faire l'analyse. L'analyse dit : « Bâtiment d'intérêt médiocre; bâtiment très conventionnel; seul élément possible, le coin, qui donne un certain rappel art déco. Mais il y a un bâtiment nettement supérieur qui existe déjà dans le secteur, sur la rue Saint-Antoine, le Medco, qui est intégré à la Caisse de dépôt. »

200 Alors le rapport dit que celui-là n'a pas d'importance, il y en a un qui est préservé, ça relate l'histoire et art déco, donc j'en ai un là qui est fantastique, celui-là — ce n'est pas vous, Madame, là — il n'a pas d'intérêt. Bon.

205 Alors le rapport est clair. Alors on dit : « Parfait. » On donne le rapport. Le projet est présenté au CCU le 13 janvier. Le CCU du 13 janvier, le monsieur Laramée qui préside le CCU dit : « Moi, je suis d'accord. Cet immeuble-là remplace un bâtiment, un bâtiment qui est évalué à 600 000 \$ puis qui représente 30 000 \$ de taxes pour un bâtiment estimé à

210 30 millions pour 600 000 \$ de taxes. Et un bâtiment qui a de la gueule. » Alors il dit :
« Madame Gascon, voulez-vous présenter le projet? »

215 Elle présente le projet, les photos et tout et tout et avec la copie du rapport et les
trois premiers paragraphes de la copie du rapport disent : « Bâtiment d'aucun intérêt, ce
bâtiment-là est l'enfant pauvre du quartier. » Bon. Les trois phrases principales.

220 Après ça, là, elle, elle donne son opinion personnelle sur le projet écrit, elle dit :
« Ce bâtiment-là... puis, là, tout à coup — nous, on était là, on a dit, bon, c'est correct —
tout à coup, comme une pierre qui tombe dans l'eau, elle dit : « Ce bâtiment-là a un intérêt
vraiment primordial de par son art déco en façade — je regrette ce n'est pas en façade
c'est sur le coin — et devrait demeurer dans le quartier, compte tenu qu'il fait partie du
tissu urbain. Et cet immeuble-là a été créé par l'architecte — dont j'oublie le nom — et a été
créé spécialement par monsieur Bremmer et monsieur Bremmer était un notable, un
Écossais, un notable qui demeurait à Outremont... » Puis, là, elle fait toute l'historique de
monsieur Bremmer.

225 Alors, là, on se serait cru une historique complète, une biographie de monsieur qui
avait possédé l'immeuble. Alors c'est un petit peu comme si l'immeuble avait appartenu au
pape puis, là, bien ne touchons pas au bâtiment.

230 Alors après son exposé, il y avait quatre personnes au CCU, il aurait dû y en avoir
cinq pour au moins avoir trois ou deux... Bon. Alors il y avait quatre personnes, monsieur
Laramée dit : « Moi, je vote pour le projet. Seulement qu'en rapport de qualité immeuble,
c'est évident, le quartier international, le quartier international a été créé pour des
nouveaux projets et des nouveaux immeubles, il y a déjà eu 850 millions d'investis dans le
235 quartier international depuis quatre ans, puis ça a été créé exprès, puis Dieu sait que la
Caisse de dépôt a été la locomotive — puis elle a coûté assez cher mais laissez les autres
se greffer alentour, alors il dit : je vote pour. »

240 Une autre personne, madame O'Sullivan, elle dit : « Moi, je vote pour mais s'il y
avait possibilité que le coin rond soit intégré, je serais plus à l'aise. » Bon. Alors c'est fait
mention dans sa recommandation. Une dame architecte qui était au vote, elle dit : « Non.
Moi, pour aucune considération vous ne toucherez à ce bâtiment-là, intégrez le dans votre
immeuble. »

245 Là, je me lève puis je dis : « Madame, j'ai encore quatre niveaux de stationnement
à creuser. Qu'est-ce que je fais, là? » « Ah! Ça, là, Monsieur, il doit y avoir moyen puis ce
n'est pas mon problème. »

250 Puis, là, il y a un autre monsieur, que je ne connais pas son nom, qui doit avoir
environ 30 ans, il dit, communément, il dit : « Bien, moi, je l'aime, ce bâtiment-là. Il n'y a

pas de raison qu'il soit démoli. » Il n'a pas dit : il a telle valeur, telle valeur, telle valeur, il dit : « Moi, je l'aime ce bâtiment-là. »

Alors ils passent le vote : deux pour, deux contre. On a un problème.

255

Alors à ce niveau-là, lorsqu'il y a 50-50, on a le droit d'aller en appel. Alors on a 30 jours pour aller en appel. Alors là, on est allé en appel. Alors nous sommes en appel. Alors évidemment, je vais vous dire que j'espère, en tout cas, que j'ai fait mes devoirs avec d'autres personnes, que j'ai contacté des personnes responsables, des personnes ressources puis, là, nous sommes en appel.

260

Alors voyez-vous la problématique? C'est là, le problème. Puis en plus, il y a un autre élément auquel j'ai trouvé inouï. Madame Monique Gascon dit dans son exposé, en même temps, elle dit : « De toute façon, vous n'avez pas à démolir ce bâtiment-là, il y a un stationnement sur le coin, il y a un autre stationnement là, il y a, à Montréal, 217 stationnements libres que vous pouvez construire. »

265

Là, je me lève puis je dis : « Madame, il y a peut-être 217 terrains vacants libres à construire à Montréal, mais pour votre information, le projet qui a été analysé en fonction des études de marché, du besoin et tout et tout, je ne pourrais même pas construire ce projet-là trois rues plus à l'est. C'est aussi banal que ça. Faites-moi reculer trois rues plus à l'est et le projet n'a plus aucune valeur, de potentiel de mise en marché. » Alors j'ai dit : « Votre terrain vacant à l'est, au coin de Saint-Laurent, pour un projet semblable ne vaut rien. »

270

275

Il y a un autre terrain disponible près de la Caisse de dépôt. Le monsieur n'est pas à vendre. Puis j'ai dit : « Pour votre information, Madame, dans les 217 terrains disponibles qui sont en stationnement, il y en a peut-être pas dix qui sont à vendre » et je vais vous expliquer pourquoi. Parce que, je vais vous expliquer, un terrain au coin de Anderson, Jeanne-Mance, Viger et Gauchetière, 40 000 pieds carrés, c'est une plaque de stationnement complète. Ce terrain-là appartient à des Arabes.

280

Je les ai contactés, je leur ai fait une proposition d'achat, j'ai eu une fin de non recevoir, pour la simple et bonne raison que l'administrateur du terrain me dit : « Monsieur Blanchet, le terrain nous rapporte 1,5 M\$ annuellement. » Prenez le facteur économique en affaires, on prend un facteur dix 1,5 million par un facteur dix, le terrain vaut 15 millions. Pour avoir un terrain qui vaut 15 millions, on prend toujours le facteur dix, un terrain vaut dix fois... un terrain est 10 % la valeur d'un projet de construction.

285

Alors s'il vaut 15 millions, il faudrait que je construisse 150 millions. Je ne suis pas la Caisse de dépôt. Et à 15 millions, le type dit : « Je ne suis pas certain que je vendrais. » Pour quelle raison? Entre vous et moi, il y en a peut-être un demi, trois quarts.

290

295 Alors essayez de développer... Alors j'ai dit à madame Monique Gascon : « C'est vous, la Ville, qui avez un problème. Vous avez un problème de vouloir construire les terrains vacants mais les terrains vacants ne sont pas constructibles ou construisables parce qu'ils sont trop cher, parce qu'ils rapportent trop. »

300 Mais ça, c'est la loi de l'économie, c'est la loi du marché. Le propriétaire qui a le terrain voisin du Pascal qui appartient à un monsieur John, il m'a dit : « Bertrand, il n'est pas à vendre, mon terrain. J'ai refusé une offre de la Caisse de dépôt. » Avant que la Caisse de dépôt construise son immeuble entre dix et onze étages, qui est construit en surface, ils voulaient construire en hauteur parce que c'est moins cher de construire en hauteur. Alors ils lui ont offert 10 M\$ juste en face de la Place Riopelle. Le terrain, il est sur Viger, en face de la Place Riopelle. Ils lui ont offert 10 M\$ puis il a dit à la Caisse : « Pour
305 quelle raison je vous vendrais mon terrain 10 M\$ lorsqu'en reçois 1,1 M\$, 1,2 M\$ dans les pochez annuellement? Puis, il dit, votre 10 M\$, si vous me le donnez comptant, qu'est-ce que je fais avec? Je paye 50 % d'impôt en partant, il m'en reste 5 M\$. Est-ce que mon 5 M\$, je vais le prêter à 20 % pour qu'il me rapporte 1 M\$? »

310 C'est ça, la mathématique. Alors lorsqu'on vient me dire : « Non, non, ne démolissez pas ce bâtiment-là, il a une certaine valeur — ce qui est faux — il a une certaine valeur puis allez donc construire les terrains vacants. » Bien, je regrette, on a un problème. Les terrains vacants ne sont pas faciles.

315 Il y en a des terrains vacants à vendre, mais pas dans le marché visé. Si je veux, vous avez un entrepreneur à Montréal que je respecte beaucoup puis je pense que vous devriez lui donner une mention pour 2002, 2003, 2004 puis 2005; je pense que c'est lui qui a construit le plus grand nombre de terrains vacants à Montréal, O.K., la firme s'appelle Samcon. Bon. Puis j'ai beaucoup d'admiration pour ce gars-là parce qu'il a su trouver la
320 formule de trouver des terrains pas cher, des terrains qui rapportaient peu en stationnement ou qui n'avaient pas droit de stationnement, parce qu'il y a beaucoup, beaucoup de terrains qui sont défendus de stationner à Montréal, alors qui ont des blocs de béton.

325 Alors il a fait le tour dans bien des quartiers puis : « ton terrain, il ne te rapporte rien, c'est un bloc de béton, tu n'as pas le droit de stationner, je vais l'acheter. » Ça, il en a construit beaucoup. Mais il a construit des projets standard. Maximum, cinq étages. Alors s'il le payait, exemple, son terrain 500 000 \$, O.K., bien il construisait un projet de 5 millions. C'était me le maximum. Voilà. Il en a consommé beaucoup.

330 Mais les grands terrains, les grandes surfaces, les surfaces importantes puis les surfaces importantes pour des projets, parce que c'est tout de même un projet de 30 millions bien, il n'y en a pas à tous les coins de rue. Et le bâtiment Pascal, il y a un autre élément, c'est que ça fait rouler, ça fait tourner la roue économique.

335 C'est que le bâtiment Pascal est un commerce qui fonctionne excessivement bien, c'est Pascal Hôtellerie, autre fois de la famille Pascal, les grandes quincailleries Pascal mais ils avaient une division hôtellerie, les tasses, les verres, la vaisselle pour les restaurants.

340 Alors le bâtiment, il a 25 000 pieds sur quatre niveaux, il a 25 000 pieds. Alors monsieur Larry Schaffer, auquel j'ai fait l'offre, il dit : « Bertrand, j'ai hâte que tu finisses la transaction parce que, il dit, je me suis trouvé un bâtiment de 50 000 pieds dans le bout de la rue Saint-Patrick, plus vers le fleuve, puis, il dit, je vais avoir sur un seul plancher, toute ma vaisselle, au lieu de l'avoir sur quatre planchers », qui est un vrai abracadabra pour
345 son transport et tout, et tout. Puis en plus, les camions remorques, il y a probablement cinq à sept camions remorques à tous les jours qui vont livrer, qui bloquent toujours la rue Bleury. Puis pas besoin de vous dire qu'il y a de la circulation — Bleury est one-way pour arriver à Viger et tout.

350 Bon. Alors vous éliminez tout ça, vous éliminez un espace commercial qui n'est pas approprié. Lui, son commerce est de plus en plus florissant puis il s'en va dans une belle surface de 50 000 pieds. Alors ce sont tous des éléments positifs.

Alors aujourd'hui, nous en sommes à l'espèce de statu quo de dire : c'est 50 – 50
355 puis « bien, non, je le trouve le fun, ce bâtiment-là, on ne devrait pas le démolir. » Voilà. Alors je regrette, là.

LA PRÉSIDENTE :

360 Est-ce que vous avez d'autres choses à ajouter? Je voudrais garder un petit peu de temps pour vous poser des questions.

M. BERTAND BLANCHET :

365 Oui. Je pense que je vous ai résumé, là... O.K., allez-y.

LA PRÉSIDENTE :

370 Les raisons pour lesquelles vous alliez devant le CCU, c'est que dans les deux cas, tout projet était soumis à un plan d'intégration architecturale, qu'on appelle un PIIA?

M. BERTAND BLANCHET :

Oui.

375 **LA PRÉSIDENTE :**

J'ai trouvé un peu étonnant votre commentaire sur le droit d'appel, dans le sens suivant : c'est que le Comité consultatif d'urbanisme — son nom le dit, il est consultatif et il n'y a pas besoin d'avoir une recommandation ni unanime ni majoritaire ni... au Conseil. La
380 décision revient au Conseil.

C'est-à-dire que vous pouvez aller en appel mais cette recommandation-là qui est moitié-moitié aurait pu arriver aussi comme ça au Conseil. Donc c'est le Conseil qui décide.

385

M. BERTAND BLANCHET :

Elle est acheminée au Conseil.

390 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Et c'est le Conseil qui décide.

M. BERTAND BLANCHET :

395

C'est le Conseil qui va décider. Mais on n'aurait pas eu besoin d'aller au Conseil si, au CCU, ils avaient dit : « Parfait... »

LA PRÉSIDENTE :

400

Oui, ça passe au Conseil quand même.

M. BERTAND BLANCHET :

405

Bien, ça aurait été plus une technicalité.

LA PRÉSIDENTE :

Le Conseil aurait pu renverser, ne pas être d'accord avec la recommandation du
410 CCU, ça dépend un peu de comment les conseils fonctionnent mais il n'y a pas d'obligation de la part du Conseil d'entériner la recommandation du Comité consultatif. Là où évidemment c'est un peu spécial c'est qu'il y a deux membres du conseil qui sont sur le Comité consultatif, ça fait qu'on s'imagine qu'ils votent de la même façon dans un comité comme dans l'autre.

415

Qu'est-ce qui arrive maintenant de l'îlot Anderson? Celui de 40 000 pieds carrés sur lequel vous avez deux bâtisses qu'on vous demande de conserver?

M. BERTAND BLANCHET :

420

Bon. Ce qui arrive présentement c'est que mon premier 14 000 pieds sur lequel j'avais une option qui était très onéreuse et qui nécessitait une autre mise de fonds extrêmement importante, alors j'ai laissé aller l'option. Et la Maison hantée, ils demandaient un 100 000 \$ additionnel de dépôt de garantie, j'ai dit non.

425

Alors les deux pièces maîtresses sont retournées aux propriétaires. Alors il me reste les deux petits immeubles où sont mes bureaux, l'immeuble qui est placardé et un petit terrain de 25 pieds par 100 pieds, 2 500 pieds, auquel j'ai demandé à l'architecte, j'ai dit : « Refais-moi un petit design, un petit immeuble de huit unités d'appartements, que je vais intégrer — j'espère pouvoir démolir celui qui est en aluminium, là, c'est un entrepôt tout simplement, démolir celui-là avec le terrain vacant, ça ferait 50 pieds de façade. Je placerais huit unités de condominium avec un rez-de-chaussée commercial, un petit immeuble de cinq étages, puis la brasserie que lui a repris son option, il dit : « Moi, si vous ne me donnez pas un autre dépôt de 25 000 \$, je n'extensionne pas. » Alors j'ai dit : « Je ne te donnerai certainement pas un autre dépôt de 25 000 \$. » Alors il a repris son option.

430

435

Par contre, où sont les bureaux, au 1017, lui, je l'ai gardé. Alors j'ai dit à l'architecte : « Tu vas intégrer mes bureaux, le petit immeuble de trois étages, la brasserie qui reste là, bien, on va l'intégrer et le nouvel immeuble qui va être cinq étages, alors on va refaire une présentation. » Alors finalement, ça va devenir un projet d'à peu près 3 millions de valeur sur un projet qui devait en être, au préalable, 45 millions.

440

Puis la raison pour laquelle j'ai dit à l'architecte : « Fais ça. » Parce que du côté de l'immeuble, du côté Pascal que je veux construire, bien je veux au moins contrôler la façade.

445

LA PRÉSIDENTE :

Ce qu'il y a en face. Quand vous parlez du patrimoine, vous parlez de la division régionale du ministère de la Culture et des Communications qui regardait vos plans puis qui essayait d'établir s'il y avait des valeurs patrimoniales à conserver ou à mettre en valeur? Quand vous dites : « Le Patrimoine a regardé ça »?

450

M. BERTAND BLANCHET :

455 Le Patrimoine, je n'ai pas exactement les noms ou le nom de l'organisme parce que c'est toujours Viateur Michaud, l'architecte, qui a acheminé. Je sais qu'il relève de Québec.

LA PRÉSIDENTE :

460

O.K.

M. BERTAND BLANCHET :

465 Et où je crois — appelons ça l'expression — où le bât blesse, c'est que je crois que les gens s'arrogent certains droits qu'ils n'ont pas nécessairement droit. Dans le sens qu'il y a une petite église qui s'appelle l'Église chinoise. Bon.

470 L'Église chinoise, dans le quartier chinois, qui est près de Jeanne-Mance, la rue Jeanne-Mance et il y a l'immeuble, le Unity, qui est au coin de Gauchetière et Saint-Alexandre. Ce sont deux immeubles patrimoines. Deux immeubles de belle qualité, surtout le Unity, c'est un très, très bel immeuble.

475 Alors le Patrimoine dit : « Nous, on veut savoir ce qui va se passer dans le secteur. Alors on veut savoir s'il y a quelque chose qui va être démolé puis que ça dénaturerait les deux bâtiments existants ou on veut savoir, ce qui va se construire, si ça dénaturerait les deux projets existants. »

480 Alors c'est un petit peu comme si c'était une espèce de contrôle absolu de dire : bien, on a le droit de regarder puis avec ce droit de regard, bien c'est comme si c'était : ça me tente ou ça ne me tente pas.

LA PRÉSIDENTE :

485

Je vais demander à monsieur Archambault de poursuivre.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

490 Oui. Dans toute cette analyse du projet par le ministère de la Culture, est-ce qu'ils reposent, ils font reposer leurs recommandations sur des critères préétablis? Est-ce que vous avez...

M. BERTAND BLANCHET :

495 On n'a eu aucun, aucun, aucun critère. J'ai eu simplement une lettre d'une page disant : « Vous n'avez aucune autorisation de démolir », point.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

500 Et en ce qui a trait au CCU de l'arrondissement, toujours la même question, au niveau de critères ou de normes à respecter? Comme, par exemple, quand on vous a suggéré, c'est-à-dire le Ministère, lui, vous imposait de garder l'immeuble mais préalablement, l'arrondissement vous suggérait, vous suggérait fortement ou c'était un autre...

505 **M. BERTAND BLANCHET :**

De garder la façade, oui, oui.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

510 De garder la façade, et dans le cas du Pascal, la dame Gascon dont vous faites état...

M. BERTAND BLANCHET :

515 Elle a dit : « J'aimerais, si vous pouviez, avoir le coin en rond. »

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

520 Oui. Mais ça, encore une fois, ça, c'est une recommandation du CCU.

M. BERTAND BLANCHET :

525 C'est une recommandation, oui, ce n'est pas une condition *sine qua non*. Par contre, le premier CCU, c'était une condition *sine qua non*, on a dit : « O.K., on te donne ton accord, CCU, on est tous d'accord – puis ça c'était intéressant – on est tous d'accord au CCU mais si tu nous intègres les deux façades et tu nous donnes une garantie, une caution de 300 000\$.

530 Alors considérant l'envergure du projet, les délais et tout et tout, j'ai dit : « O.K., cette façade-là, on va l'intégrer. »

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

535 Et considérant l'envergure du projet, est-ce que quelqu'un à l'administration centrale de Montréal était impliqué dans le dossier? Tout se passait à l'arrondissement?

M. BERTAND BLANCHET :

540 Tout se passait à l'arrondissement. Puis, là, bien avec ces délais et tout et tout bien, là, je vais dire comme j'ai dit à Viateur : « Trêve de politesse, là, je vais aller voir d'autres personnes auxquelles je veux que le dossier se règle. »

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

545 J'aimerais savoir; quelle a été la réaction des résidents du quartier? Est-ce qu'il y a eu...

M. BERTAND BLANCHET :

550 La réaction des résidents, Madame, ça a été exceptionnel et c'est là que c'est incompréhensible. Il y a eu les parutions, il y a eu les affiches, tout. Les gens entraient, les gens venaient au bureau, ils venaient voir la maquette puis ils disaient : « Wow! Enfin on va être débarrassés de la Maison hantée! Enfin, il y a trois immeubles qui sont placardés... » Qui étaient habités par des squatters, qui étaient insécurisant. Nous, 555 lorsqu'on a commencé à aménager l'intérieur des immeubles pour en faire un appartement modèle et lancer le projet, c'était un site de squatters. Il y avait trois jeunes qui étaient là, même si l'immeuble était placardé, ils avaient réussi à se faufiler.

560 Alors les gens du quartier disaient : « Fantastique! Fantastique! » On n'a eu aucune, aucune, aucune — aucune — objection. Personne, aucune pétition, absolument rien. Puis les gens venaient chercher l'information puis ils demandaient : « Quand ça va être démolie, quand la Maison hantée va disparaître? » Sans exception.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

565 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

570 Et avez-vous été capable de transférer, pas vos acheteurs mais votre prévente d'un édifice à l'autre?

M. BERTAND BLANCHET :

575 Sur les gens qui avaient acheté, qui avaient pris une option d'achat, on a réussi à récupérer, O.K., on a réussi à récupérer 80 % de nos acheteurs. Ça, ça a été un tour de force inouï. Parce que, un, c'était, le projet était légèrement différent, parce que le premier projet, il y avait un beau grand jardin intérieur, parce qu'on parlait d'un quadrilatère. Alors tu construis tout le tour puis tu fais un beau jardin intérieur avec porte cochère.

580 Alors les gens, les gens qui avaient acheté... Il y a des gens qui avaient même acheté parce qu'ils étaient « vue sur la cour ». Ils disaient : « Au lieu d'être façade sur Viger, auquel, O.K., je vois peut-être le Vieux-Montréal, j'aime mieux être « vue sur la cour », c'est plus tranquille, la circulation, et cetera.

585 Bon. Alors ces gens-là, on les a perdus, ceux qui étaient sur la cour. Ceux qui étaient Bleury, Viger ou Gauchetière, eux ont dit : « On était sur la rue, on est encore sur la rue puis on continue sur la rue. » Donc ils ont simplement traversé et ils ont traversé pour deux raisons : première raison, exemple, vous aviez pris une option chez nous en février 2004 et je vous ai offert un appartement identique, même surface, un immeuble architecturalement copie conforme, O.K., 100 % les mêmes matériaux, tout en vous disant : « Ce que vous avez acheté en février 2004, je vous l'offre au même prix aujourd'hui, si vous voulez maintenir votre option. »

590
595 Déjà là, Madame, vous avez presque 10 % de plus-value. Ça, c'est un. Puis deux, l'autre privilège, qui n'est pas négligeable, c'est que je vous dis : « Au lieu d'être un immeuble de 125 unités, ça devient un beau petit immeuble de 85 unités, plus privé. » Voilà. Alors on a réussi à récupérer 80 % de nos gens. C'est là où on en est actuellement.

LA PRÉSIDENTE :

600 Bien, je vous remercie, Monsieur Blanchet, c'est un petit peu inhabituel d'avoir une présentation comme la vôtre dans le cadre d'un projet de Politique de la Ville de Montréal, mais je comprends très bien pourquoi vous êtes venu puis soyez sans inquiétude, c'est de notre, comment je pourrais dire ça, c'est dans les cadre de notre mandat que de rapporter vos propos dans notre rapport.

M. BERTAND BLANCHET :

610 Merci infiniment.

LA PRÉSIDENTE :

Merci à vous.

M. BERTAND BLANCHET :

615

Ça m'a fait plaisir. Voulez-vous que je vous laisse des choses? Oui? O.K.

LA PRÉSIDENTE :

620

Alors j'inviterais maintenant madame Jeanyne Hodder, monsieur Yalovsky — excusez ma prononciation — et madame Ginette Lamontagne de l'Université McGill. Vous pouvez approcher une troisième chaise.

625

Bonjour et bienvenue. Nous avons reçu votre mémoire il y a déjà un certain temps, nous en avons pris connaissance et pour le bénéfice de la salle, je vous inviterais à nous en faire un résumé de façon à nous laisser un peu de temps pour vous poser des questions.

Mme JEANYNE HODDER :

630

Oui, je pensais, on va tenter de résumer — j'en ai peut-être pour dix, quinze minutes, ça va?

LA PRÉSIDENTE :

635

Tout à fait.

Mme JEANYNE HODDER :

640

Alors nous remercions madame la présidente et madame et monsieur les commissaires de nous recevoir aujourd'hui. Nous sommes très heureux d'avoir l'occasion de formuler des remarques sur le projet de Politique du patrimoine de la Ville de Montréal. Montréal est l'une des plus anciennes villes d'Amérique du Nord et McGill, l'un des plus anciens établissements de Montréal.

645

LA PRÉSIDENTE :

650

Je m'excuse de vous interrompre, mais ce serait intéressant si vous pouviez vous identifier pour fins de transcription. J'ai nommé tout le monde mais on ne sait pas qui est qui.

Mme JEANYNE HODDER :

655

Parfait. Moi, c'est Jeanyne Hodder, mon collègue Mory Yalovsky et madame Ginette Lamontagne, tous de l'Université McGill.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

660 **Mme JEANYNE HODDER :**

Alors j'expliquais qu'on partage un même passé et on pense aussi qu'on partage un bel avenir, qu'il nous appartient de construire ensemble.

665 Comme vous le savez sans doute, McGill est un des plus grands propriétaires de patrimoine bâti et naturel de Montréal. Et nous souhaitons profiter de l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui pour évoquer les défis auxquels nous faisons face lorsqu'il s'agit de préserver cet héritage. Et aussi, signaler notre intérêt dans la collaboration avec la Ville pour protéger et valoriser ce patrimoine collectif.

670 Un bref rappel; McGill a été fondée en 1821, implantée au centre ville. Pour les gens qui ne le savent pas, apparemment que la propriété de McGill s'étendait jusqu'au fleuve, on aurait dû en garder un peu plus, ça aurait été bon pour les budgets de fonctionnement ces temps-ci, mais on s'en est départi au tournant du dernier siècle, d'une partie de propriété et des terrains qui appartenaient à McGill pour arrêter à la rue Sherbrooke.

675 Le Pavillon des arts a ouvert ses portes en 1843 et nous avons pris de l'expansion. Nous comptons aujourd'hui 104 édifices concentrés sur 80 acres de terrain sur le Campus centre-ville, qui s'étend vers le nord, de la rue Sherbrooke au mont Royal, entre l'Avenue du Parc à l'est et la rue de la Montagne à l'ouest.

680 Nous sommes l'un des plus grands propriétaires de bâtiments historiques du centre ville de Montréal. En 1976, nous avons élaboré ensemble, l'ensemble exhaustif des lignes directrices pour la préservation de notre patrimoine architectural et ces lignes directrices continuent toujours d'orienter nos actions et les approbations qui concernent les décisions que nous allons prendre sur nos édifices.

685 Je dois dire qu'à l'heure actuelle, ces lignes directrices sont en cours de révision puisque nous avons l'intention de les intégrer à un nouveau schéma d'aménagement, un plan d'aménagement directeur de l'Université McGill qui est en cours d'établissement, qu'on s'attend à approuver et à adopter en 2006.

690 Deux tiers des édifices de McGill ont été construits entre 1839 et 1945. Le tiers appartient à ce qu'on pourrait appeler « la période moderne », 40 % était à l'origine des résidences privées, unies ou multifamiliales, dont l'Université a fait l'acquisition et qu'elle a converties en bureaux, en laboratoires, en salles de cours.

700 Nous avons joué un rôle clé dans la préservation du quartier historique des 19^e et 20^e siècle, le quartier qui est connu sous le nom de Mille Carré Doré. C'est des propriétés qui longent les rues Peel, Drummond, un peu partout dans ce côté du centre ville. Nous avons aussi deux musées ouverts au public, le McCord et le Redpath, qui sont également des bâtiments historiques.

705 Ça fait trente ans maintenant que nous administrons consciencieusement notre patrimoine architectural, c'est-à-dire en fonction de principes directeurs et d'une politique écrite. Vous allez comprendre que la configuration des édifices historiques ne cadre pas toujours avec les besoins de l'Université, je dois dire, encore moins souvent avec les normes d'espace du ministère de l'Éducation, et leur adaptation aux exigences de l'enseignement et de la recherche moderne s'est avérée parfois très délicate.

710 C'est aussi le cas pour les pavillons qui ont été construits pour un usage précis à l'époque ou des résidences ou autres, qui ont été transformés maintenant en édifice administratif.

715 Nous avons un comité consultatif sur l'architecture qui est chargé d'examiner, à l'Université, tous les projets concernant les abords extérieurs et les espaces intérieurs ouverts au public. Et pour anecdote, on me dit qu'il y a une période, au début du 20^e siècle où il y avait eu une proposition de construire, en plein sur la rue Sherbrooke dans le centre, là où on a le carré ouvert, pour fermer complètement l'accès de la rue Sherbrooke.

720 Vous vous imaginez, la vision du centre ville de Montréal aurait été tout à fait différente si on avait fermé, comme c'est le cas dans certaines universités britanniques où on parlait de quadrilatère et de jardin intérieur pour fermer, on peut remercier nos ancêtres que personne n'a donné suite à cette très mauvaise idée.

725 Alors on a toujours la vision de McGill Collège que vous voyez aujourd'hui. Les pavillons du Campus ont été restaurés, les toits ont été refaits à l'aide de matériaux traditionnels, comme l'ardoise, le cuivre et la maçonnerie a été soigneusement réparée et, dans certains cas, reconstruite.

730 Voici quelques exemples des travaux qui ont eu lieu depuis ce temps :

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

735 **Début de la phrase à la page 4 : « La rénovation complète (...)**

Fin de la phrase à la page 4 : (...) de la maison Lady Meredith... »

(...) qui a été presque totalement détruite après un incendie et que nous avons rénovée ou reconstruite au début des années 80, en la ramenant à son état original,

740 puisque nous avons les plans et les dessins, y compris la maçonnerie. Alors si ça vous intéresse, venez voir la maison de Lady Meredith.

L'intégration du Pavillon Foster de radiation au niveau Pavillon Wong; la rénovation graduelle de la grande salle d'exposition du Musée Redpath. Et pour les Montréalais, 745 certains d'entre nous ont passé notre enfance, les samedis pluvieux, au Musée Redpath, je vous invite à y revenir. C'est vraiment exceptionnel.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

750 **Début de la phrase à la page 4 : « La reconversion en résidences... »**

Fin de la phrase à la page 4 : (...) ardoise du Pavillon Leacock; »

Un Pavillon plus nouveau, celui-là, terminé vers la fin des années 60, qu'on me dit, qui avait reçu, à l'époque, un prix d'architecture, dont les pavillons sont en ardoise et qui 755 ont été rénovés récemment — et le remplacement des clôtures ornementales en fer forgé le long de la rue Peel et de l'avenue des Pins.

Nous avons, en général, géré notre patrimoine comme si les édifices qui le constituaient étaient « classés » et non pas simplement comme des lieux « dévolus » à la 760 protection. Nous avons pris soin des extérieurs, protégé et financé la restauration de fond en comble des nombreux intérieurs historiques.

Malgré la pénurie de fonds publics réservés à ce type de projets, nous avons consacré plus de 20 M\$, au cours des trente dernières années, à l'entretien et à la 765 rénovation des édifices et des propriétés historiques.

Je vous disais tout à l'heure que ce n'est pas tout à fait les normes d'espace du ministère de l'Éducation, nous sommes en discussion très laborieuses, et j'espère fructueuses, avec le Ministère pour que celui-ci reconnaisse les impératifs de la gestion 770 d'un patrimoine bâti. On ne peut pas mesurer la question des ajouts d'espace ou des normes d'espace à l'Université McGill comme on le fait dans un cégep qui a été construit dans les années 80 ou dans un édifice très moderne, on se doit de respecter la qualité architecturale des édifices.

On peut difficilement prendre une salle de la Lady Meredith House et mettre trois 775 cloisons pour loger six profs en plein milieu d'un foyer qui disparaît. Donc, il faut porter une attention. C'est très difficile, ces discussions-là, et on souhaite que le ministère de l'Éducation reconnaisse le rôle que nous jouons de propriétaire et, en fait, de protecteur d'un patrimoine qui appartient à tous.

780 Alors malgré nos 20 millions, nous n'avons pas pu porter nos initiatives à la hauteur de nos aspirations et nous conformer partout aux meilleures pratiques. Nous espérons, et nous allons y revenir tout à l'heure, être capables de collaborer avec la Ville dans le développement d'un projet de soutien de la part de plusieurs niveaux de gouvernement.

785 Je vous parlais de patrimoine bâti. Parlons quelques instants, toujours au centre ville, le patrimoine naturel. La gestion de notre environnement est confiée à une équipe de professionnels et d'universitaires qui viennent de différentes disciplines. Alors le campus du centre ville est l'un des grands espaces verts du centre ville de Montréal. Il est utilisé tout au long de l'année par les membres du public et par l'ensemble de la communauté
790 universitaire comme parc urbain, espace social, de loisirs et de repos. Et aussi comme endroit de circulation du centre ville vers la montagne.

La gestion de cet environnement naturel comme parc accessible au public commande un équilibre soigné pour nous entre les activités organisées dont peuvent
795 bénéficier nos étudiants et les nombreuses autres activités qui se déroulent sur le campus.

Je ne sais pas si certains d'entre vous ont eu l'occasion, l'an dernier, de voir la première cérémonie « Collation des grades » qui s'est déroulée sur le Campus au centre ville, à l'extérieur. Un bel événement comme ça à Montréal.

800 Parallèlement, le choix que nous avons des espèces d'arbres, de buissons et des autres plantes doit cadrer avec l'aménagement paysager du Campus et aussi avec l'écologie unique de la montagne. La protection de cet espace vert qui fait le lien entre le parc du Mont-Royal et le centre ville est un aspect essentiel de nos responsabilités à
805 l'Université. Ce lieu est l'une des caractéristiques du centre ville, on le voit partout sur les affiches ou les cartes postales, cette vision qu'on a de la montagne à partir du centre ville passe certainement par chez nous.

Et nous nous sommes engagés à protéger cet héritage urbain pour que les
810 résidents de Montréal et les visiteurs qui y viennent en profitent.

Passons maintenant au mont Royal proprement dit. C'est peut-être le lieu montréalais par excellence, et après les Pères sulpiciens, nous pouvons raisonnablement prétendre être le deuxième plus ancien résident du versant sud de la montagne. Notre
815 rapport donc avec le mont Royal avec lequel nous cohabitons depuis plus de 200 ans est, par conséquent, précieux et durable.

Nous tenons aussi beaucoup à notre partenariat avec la Ville et avec d'autres interlocuteurs en vue de protéger un environnement naturel et bâti, unique et d'une très
820 grande richesse.

825 Nous souscrivons au projet de protection et de valorisation du parc du Mont-Royal
comme espace vert public. La protection des points de vue qui s'offrent au public depuis la
montagne est un aspect que McGill respecte et nos projets de construction ont tous été
conçus avec un effort conscient d'atténuer l'impact visuel sur les panoramas que nous
avons du Mont-Royal.

830 Nous comprenons la désignation d'arrondissement historique et naturel qui est
sans précédent et aussi que la présence de McGill dans un cadre naturel aussi fragile
nécessite un effort de cohabitation raisonnée avec la montagne.

835 Nous avons toujours collaboré avec la Ville de Montréal pour préserver l'équilibre
entre notre mission d'Université publique à forte intensité de recherche et notre volonté de
préserver et de valoriser notre environnement naturel et nous entendons continuer sur
cette voie.

840 Dans ce contexte, le fait que l'arrondissement du Mont-Royal soit déclaré historique
et naturel soulève des difficultés pour McGill en ce qui concerne la rénovation des
pavillons historiques et l'aménagement de nouveaux édifices mais nous croyons que la
communication étroite et les processus administratifs précis et rapides nous permettront
de résoudre ces difficultés et nous accueillons très favorablement l'intention de la Ville de
simplifier les processus liés à l'obtention d'autorisations ainsi que l'objectif d'élaborer un
cadre de gestion juste et équitable.

845 Nous sommes heureux que les partenaires soient invités « à planifier leur
développement en collaboration avec la Ville » et cela nous donnera l'occasion de revoir
les programmes de développement qui avaient été conclus au titre de l'ancien Plan
directeur de la Ville de Montréal.

850 Et nous allons participer, bien sûr, à la table de concertation qui, je pense, va avoir
sa première rencontre sous peu, concernant, pour donner des conseils à la Ville de
Montréal sur l'entretien, l'aménagement, la gestion, les services, les espèces botaniques,
donc la qualité du Mont-Royal et nous sommes très heureux de cette collaboration.

855 Je vous invite maintenant à nous suivre un peu à l'ouest, à aller du côté de Sainte-
Anne-de-Bellevue, qu'on oublie souvent, qui est le second campus de l'Université McGill,
qui joue aussi un rôle unique dans l'ouest de l'île de Montréal et forme aussi un important
site patrimonial bâti et naturel..

860 (L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

**Début de la phrase à la page 6 : « Le Campus MacDonald de l'Université...
Fin de la phrase à la page 7 : (...) du centre ville. »**

865 Là encore, je regrette de vous parler de nos bons amis au ministère de l'Éducation, mais là encore, nous avons deux campus mais l'Université est financée comme si nous n'en avions qu'un seul. Donc, il n'y a pas de reconnaissance des coûts qui peuvent nous être dévolus en fonction de l'organisation et des services qui doivent être rendus à deux endroits et sommes encore en discussion avec le Ministère à cet égard.

870 Il y a un espace vert assez exceptionnel du côté du Campus MacDonald qui couvre une superficie de 650 hectares.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

875 **Début de la phrase à la page 7 : « C'est aussi le plus grand espace (...)**
Fin de la phrase à la page 7 : (...) espèces de faune et de flore... »

880 Il y a maintenant plusieurs années que nous avons réussi à entretenir ce patrimoine, en partie grâce à des dons privés, au soutien d'organismes publics comme l'Association de l'Arboretum Morgan, mais nous souhaitons pouvoir compter sur l'appui financier de la Ville et des municipalités voisines qui profitent de cet espace vert pour présenter des expositions didactiques sur l'environnement, pour aménager les sentiers, pour offrir des installations adaptées, toilettes, lieux publics et accroître la fréquentation du public. Et j'ajoute : allez vous promener sur l'Arboretum Morgan et peut-être que vous
885 pourriez nous faire un beau don de panneaux de signalisation, d'affiches, donc des outils d'exploitation pour inviter les gens, que nous n'avons pas les moyens, et dont ce n'est pas notre première mission de réaliser de tels projets. Mais nous sommes un bon partenaire et nous aimons croire que ce qui nous appartient, appartient à tous les Montréalais et est là pour que tous en profitent.

890 Nous pensons que la protection de l'intégrité architecturale du patrimoine MacDonald va poser des défis particuliers au cours des prochaines années. En fait, il y a beaucoup de pression sur ces sites naturels en raison de l'expansion résidentielle et commerciale et industrielle, et nous avons aujourd'hui l'occasion de réfléchir et de formuler
895 des choix sur l'usage à faire de ce patrimoine naturel, de manière à ce qu'il profite au mieux à Montréal.

900 Et nous espérons pouvoir travailler en partenariat avec la Ville, un plan pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine foncier du Campus MacDonald. Nous avons déjà intégré une réflexion sur le Campus MacDonald à notre propre planification d'un schéma d'aménagement. Nous avons commencé des discussions avec des collègues de cette région et d'autres établissements qui sont dans l'ouest de l'île, soit il y a l'Hôpital des Vétérans, il y a la santé publique, il y a la Ville, il y a d'autres...

905 Est-ce qu'on pourrait travailler ensemble et avec la Ville pour être sûrs que le
développement de cette très belle partie de l'île de Montréal soit fait de façon équilibrée,
respectant à la fois les besoins industriels, commerciaux, résidentiels mais aussi les
910 besoins de l'Université, de recherche, de terrain de recherche pour une faculté
d'agriculture qui a fait ses preuves en recherche expérimentale et pour aussi les sciences
de l'environnement et qui sont données au Campus MacDonald.

Donc un tout dernier mot sur le Plan directeur. Nous avons développé, je vous le
disais tout à l'heure, un processus de planification et qui devrait rendre ses fruits,
j'imagine, vers 2006 que nous avons dit, et nous avons établi certains principes directeurs
915 pour le Plan d'aménagement, les voici :

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 8 : « Le campus du centre ville (...)
920 **Fin de la phrase à la page 8 : (...) dont elle a la responsabilité. »**

Nous souhaitons cependant avoir l'appui de la Ville dans la définition de nouveaux
programmes de financement à plusieurs paliers, gouvernement provincial et fédéral, pour
nous aider et nous soutenir dans le maintien de ces édifices patrimoniaux.

925 Alors nous accueillons avec intérêt l'intention de la Ville de simplifier les processus
liés à l'obtention d'autorisations, d'avoir un cadre juste et équitable, d'inviter les
partenaires à planifier leur développement en collaboration avec la Ville, de promouvoir les
partenariats financiers. Nous souhaitons, à tous égards, partager le défi de la construction
930 d'une belle Ville de Montréal qui est heureuse dans ses espaces patrimoniaux et heureuse
dans ses succès économiques et universitaires de recherche et d'enseignement pour les
années à venir. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

935 Merci à vous. Est-ce que vos collègues ont quelque chose à ajouter?

Mme JEANYNE HODDER :

940 Je compte sur mes collègues pour répondre à certaines de vos questions surtout
que, moi, je vais prendre un verre d'eau.

LA PRÉSIDENTE :

945 Alors merci beaucoup. J'ouvrirais le bal en vous demandant s'il y a déjà eu des
partenariats avec les gouvernements supérieurs. Avec la Ville, certainement dans le cadre

de l'accord de développement et des programmes de développement mais avec le gouvernement du Québec ou le gouvernement du Canada, avez-vous déjà établi des partenariats financiers pour la réalisation de projets?

950

Mme JEANYNE HODDER :

Je devrais peut-être présenter mon collègue, docteur Morty Yalovsky qui est vice principal à l'administration et aux finances. Donc si vous me permettez, je vais lui transmettre la question.

955

M. MORTY YALOVSKY :

Oui, il y a beaucoup de projets. Le dernier projet que je crois que la Ville connaît, c'est l'agrandissement, pas l'agrandissement mais le renouvellement du stade Molson. C'était un projet dans le cadre d'un programme avec les trois partenaires de la Ville de Montréal, du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial.

960

Mais aussi, beaucoup de nos édifices, peut-être des nouveaux bâtiments pour... On a des partenaires avec des fonds de recherche qui viennent du gouvernement fédéral et aussi qui viennent du gouvernement provincial. Même aussi avec les édifices pour l'enseignement, il y a aussi des partenaires avec de l'argent qui viennent du gouvernement provincial, le MEQ puis aussi avec l'argent qui vient des fonds de dotation. Il y a beaucoup de partenaires.

965

970

LA PRÉSIDENTE :

Quand vous parlez du soin que vous avez apporté à l'entretien de votre parc immobilier, vous avez spécifié que vous les avez entretenus comme s'ils étaient des immeubles patrimoniaux même s'ils n'étaient pas nécessairement classés. Il doit quand même y avoir un certain nombre de bâtiments du parc immobilier de McGill qui sont des bâtiments classés, soit par le gouvernement du Québec, soit par la Ville de Montréal ou encore peut-être même par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, est-ce que je me trompe?

975

980

M. MORTY YALOVSKY :

Je crois qu'il n'y a aucun bâtiment qui est classé.

985

LA PRÉSIDENTE :

Mais vous êtes totalement à l'intérieur du périmètre de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal depuis 2003.

990 **Mme JEANYNE HODDER :**

Peut-être revenir sur la question du classement. Ça n'empêche pas qu'il y a aussi des contraintes et des conditions de rénovation de nos bâtiments.

995 **LA PRÉSIDENTE :**

Qui sont imposées par?

1000 **Mme JEANYNE HODDER :**

Qui sont imposées... On en a eu sur la question, par exemple, les fenêtres en aluminium et en bois que vous avez installées pour le nouvel édifice de droit, bien peut-être...

1005 **M. MORTY YALOVSKY :**

Oui, on peut continuer parce que nous faisons la rénovation de la maison Marklet(?) sur la rue Penfield au coin de la Montagne, la rue de la Montagne, et il y a une opposition que la Ville a faite au sujet des fenêtres « on veut avoir les mêmes fenêtres qu'on a au Vieux-Montréal, la même chose. » On n'a pas le choix, on a fait ça.

1010
1015
1020
1025
1030
Alors je ne suis pas certain qu'il y a aucun de nos édifices qui est classé comme historique par la Ville, mais nous les traitons comme historiques quand nous faisons de nouvelles couvertures, comme on a dit, si elles sont en cuivre ou en ardoise, des choses comme ça. Quand nous avons fait la rénovation de l'édifice Lady Meredith, on dit que c'est meilleur que c'était avant, mais nous faisons des choses pour protéger le patrimoine et l'histoire.

1020 **Mme JEANYNE HODDER :**

Je pense qu'on peut ajouter qu'il faudrait retenir que nos volontés, c'est de nous approcher beaucoup des gens de la Ville et de travailler en étroite collaboration. Dans l'histoire des fenêtres de bois qui devaient, selon les directives de la Ville, ressembler à celles qu'on a dans le Vieux-Montréal, on peut facilement trouver des architectes qui vous diraient qu'il était peut-être plus sage d'avoir des fenêtres en aluminium pour un édifice tel que celui-là, qui pouvaient quand même être très belles et ne pas nuire.

Donc comment ouvrir des débats sur des questions importantes? Il y a certainement des experts, mais pas tous les experts disent la même chose. Et il faut trouver des moyens de travailler ensemble pour protéger valablement ce patrimoine sans

se créer des conditions qui ne sont peut-être pas les meilleures dans le contexte d'édifices utilisés pour l'enseignement et la recherche universitaire.

1035 Et nous pensons que ça doit passer par le rapprochement de nos experts internes, des gens de nos experts conseils et de la Ville.

LA PRÉSIDENTE :

1040 La raison pour laquelle je demandais sur le statut de vos biens patrimoniaux c'était, en fait, pour savoir si vous deviez obtenir l'autorisation de la ministre de la Culture et des Communications lorsque vous faites une demande de permis à la Ville de Montréal. Alors maintenant que vous êtes dans l'arrondissement historique et naturel, j'imagine que c'est le cas?

1045 **M. MORTY YALOVSKY :**

C'est le cas avec les nouveaux bâtiments, les nouvelles bâtisses qu'on veut construire, on doit avoir la permission de tous les partenaires, oui.

1050 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Beudet?

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

1055 Vous parliez de normes, que c'était difficile d'essayer de rallier les exigences du Ministère, j'imagine du ministère de l'Éducation par rapport aux normes d'espace qui sont imposées par le Ministère pour des classes, j'imagine, ou des centres de recherche et aussi par rapport à l'ancienneté des immeubles qui, dans bien des cas, sont d'anciennes
1060 résidences. J'aimerais que vous puissiez élaborer un peu plus sur ça.

Mme JEANYNE HODDER :

1065 Le Ministère n'autorise que des ajouts d'espace ou des nouvelles constructions qu'à partir du moment où le Ministère détermine que nous sommes en besoin d'ajout d'espace, soit au chapitre de l'enseignement, soit au chapitre de la recherche. Voilà la règle.

1070 Alors le Ministère peut facilement dire : « Vous, à l'Université McGill, si on a calculé vos mètres carrés — de Québec? — nous avons calculé vos mètres carrés et vous n'êtes pas en maque d'espace. » Et, là, nous avons engagé un débat pour démontrer que lorsque nous avons des édifices patrimoniaux, le simple calcul de l'ensemble de mètres

1075 carrés, comme si c'était une construction de 1980, moderne, institutionnel, publique ne permet pas de poser ce jugement à savoir si nous sommes, oui ou non, en manque d'espace.

1080 Il est certain que nous vivons au jour le jour le manque d'espace dans la localisation des laboratoires, dans des activités de recherche de nos professeurs, dans les salles de cours, donc nous sommes en demande de soutien à l'ajout d'espace.

1085 Typiquement, dans le processus, le Ministère dit : « Ça va, vous avez besoin d'espace. » Et à partir de ce moment, il y a un programme de financement, en partie du ministère de l'Éducation, en partie parfois par les conseils subventionnaires de recherche, en partie par les dons privés, ce qui nous permet une construction.

1090 Alors la difficulté c'est de, à la fois respecter les contraintes de l'édifice patrimonial – je le disais c'est un peu exagéré mais pas vraiment – il se peut que le doyen de la Faculté de droit ait une pièce, il ait droit à un bureau plus grand que le doyen d'une Faculté de droit aurait droit si on avait construit un édifice de béton moderne en 1982, mais c'est difficile de couper le foyer de la pièce, le salon patrimonial en deux.

1095 Ou il se peut qu'on devrait avoir une grande salle de cours pour augmenter la taille des groupes, mais si on a, on utilise deux salles de séminaire qui étaient anciennement dans les bâtiments pour faire des séminaires, alors vous voyez, c'est là qu'on travaille avec nos collègues du Ministère pour dire : « Essayez de comprendre la contrainte. » La contrainte, en fait, c'est une contrainte administrative mais ce n'est pas un désespoir. C'est quand même beau de faire ses études dans une université qui a le type de bâtiments et de locaux que l'Université McGill.

1100 Mais c'est d'une part nous devons respecter, nous voulons, nous devons rentrer à l'intérieur des analyses de normes ministérielles, d'autre part nous voulons respecter la qualité de nos édifices. Parfois, ça devient un peu compliqué.

1105 Je ne sais pas si mon collègue voudrait ajouter mais...

M. MORTY YALOVSKY :

1110 Non, non, je crois que j'ai déjà expliqué tout ce que nous avons et peut-être qu'on a, des années 60, on a construit à peu près trois ou quatre nouveaux bâtiments, et la plupart viennent d'avant 1950. Et si vous prenez la rue Peel, la rue McTavish, la rue Penfield où nous avons le nouveau bâtiment pour le doyen de la Faculté de médecine, c'est une maison historique, dans notre position.

1115 Nous avons aussi Hugessen House et nous avons d'autres qui sont vraiment
solides et on ne peut pas changer notre, comment dire... Ah, peut-être que je peux vous
donner un petit exemple. Dans l'édifice Strathcona Anatomy and Dentistry, qui a été
construit 100 ans, nous avons des rénovations depuis une année pour des nouveaux
laboratoires et on a ouvert, comment on dit, le plafond, parce qu'il y a beaucoup place
entre le plafond et le *higher part*, et on a vu, il y a un médaillon de monsieur Osler, qui était
1120 vraiment coulé dans les années 40 et les années 50. On a restauré ça. C'était une
nouvelle restauration et c'est la position de l'Université que nous avons adoptée pendant
les 15 dernières années ou 20 dernières.

1125 Alors c'est très difficile de travailler avec les maisons patrimoniales, quand nous
utilisons des normes modernes.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

1130 À ce moment-là, est-ce que pour vous c'est une contrainte de demander un statut
patrimonial pour les résidences qui pourraient être classifiées de ce statut-là? Parce que...

Mme JEANYNE HODDER :

1135 Je vais répondre puis Morty pourra ajouter. Premier principe, nous souhaitons
respecter la qualité de nos édifices, et on l'a fait. Et donc on n'est pas impatients par
rapport aux exigences que cela pose. Nous le sommes, parfois, par rapport à la non
reconnaissance du travail que nous avons réalisé pour le respect des édifices
patrimoniaux.

1140 C'est sûr que si on demande : est-ce que vous voulez une classification? On
devient un peu frileux rapidement, on se dit : est-ce que cela vient augmenter les
contraintes pour lesquelles on n'est déjà pas financés? Nous nous en donnons, des
contraintes, et c'est déjà difficile. Si on nous en donne d'autres, quel est l'avantage que
nous avons dans les circonstances? Est-ce qu'on va avoir une meilleure reconnaissance
1145 des questions dont je vous parlais, les normes ministérielles vont s'appliquer autrement?
Est-ce qu'il y a un financement qui vient avec? Comment... Alors c'est la question qu'on
devrait se poser. Donc, je ne peux pas vous répondre mais je dirais que nous nous
poserions ces questions-là.

1150 Pour l'heure, il est certain que notre volonté est de maintenir la qualité des édifices
dont nous sommes temporairement, je ne sais pas, les rentiers, et que nous allons passer
à d'autres. Ça fait partie, vous savez, l'Université McGill et ses édifices et son
emplacement c'est beaucoup Montréal, et ça va être Montréal demain. Donc c'est très
important de faire attention à ce qu'on fait.

1155

1160 On aimerait avoir de meilleurs partenariats qui sont dans le dialogue sur les contraintes, la façon intelligente d'en faire un laboratoire. D'ailleurs, on voit en Europe, si on se promène un peu, des choses exceptionnelles qui ont été faites dans des édifices patrimoniaux. Bon, et qu'est-ce qu'on fait dans un édifice qui a été construit en 1904 quand on crée un laboratoire et qu'on découvre une maçonnerie exceptionnelle? Bon, il y a certainement de très, très beaux défis à jumeler le patrimoine avec l'avenir et la fonction institutionnelle et nous aimerions avoir des partenaires qui sont intéressés à travailler dans cette logique-là et pas toujours dans une logique trop « normée ».

1165 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

Je ne mettais pas en doute, en fait, vos actions par rapport à la protection des bâtiments c'était que peut-être il y aurait un avantage du côté du ministère de l'Éducation.

1170 **Mme JEANYNE HODDER :**

Peut-être. Oui, oui, il y en aurait peut-être. Ce serait peut-être plus simple.

1175 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

1180 Vous parliez tout à l'heure de pression sur les sites naturels. Mon collègue aura sûrement des questions à vous poser dans ce domaine-là, mais j'aimerais ça savoir, quand vous parlez de pression, est-ce que c'est par rapport aux municipalités qui sont près du Campus MacDonald ou de la Ville de Montréal? C'est quoi exactement les pressions que vous avez?

Mme JEANYNE HODDER :

1185 Nous pensons qu'il va y avoir des pressions et qu'il y a déjà des pressions de développement dans l'ouest de l'île. Donc que ce soit des pressions d'augmentation de résidences, on en a vu dans certains espaces pas très loin de chez nous à Kirkland, il y en a d'autres... Dans une demande déjà sur la table d'un magasin à grande surface sur un chemin tout près de notre ferme, donc on sent des pressions.

1190 Nous-mêmes sommes en réflexion sur la propriété totale, sur son utilisation maximale. Nous y voyons notre premier, nos valeurs — je ne dis pas notre plan parce qu'il n'est pas fait — mais nos valeurs nous portent à croire que tout développement de notre propre site au Campus MacDonald doit découler de la recherche du Campus, des activités de recherche et d'innovation qui pourraient en découler, et des activités de résidence et
1195 d'activités universitaires.

1200 C'est notre premier instinct, je dirais. Par ailleurs, on a beaucoup de propriété. Il y a des pressions sur nous pour changer certains éléments de la propriété. On a déjà une pression pour faire passer une piste cyclable près d'un terrain de ferme et c'est un terrain d'une ferme expérimentale, on n'a pas intérêt, ni nous ni personne, à faciliter un accès public à une ferme expérimentale où on fait de la recherche.

1205 Donc, c'est un peu comme si c'était un coin tranquille depuis très longtemps, le village de Sainte-Anne-de-Bellevue, tranquille, et, là, on voit une évolution, un mouvement, et on se demande — et on le fait avec les collègues de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et avec d'autres collègues institutionnels — comment allons nous imaginer ensemble l'avenir? Si nous on pense à un développement qui par delà nos activités de recherche et d'innovation, est-ce qu'il y a des liens à faire avec l'Hôpital des Vétérans, l'Institut de santé publique? On est dans les sciences de l'environnement, on a une partie de notre terrain
1210 qui est sur le bord de l'eau. Il y a là, je pense, une pompe électrique. Ce n'est peut-être pas le meilleur endroit pour un centre électrique sur le bord du lac Saint-Louis, alors quels vont être les éléments résidentiels?

1215 Donc on sent que ça bouge. On en a parlé, notre présentation, on a parlé de nos projets de réflexion sur schéma d'aménagement de l'Université, y compris le Campus MacDonald et on a eu des appels des gens de l'ouest de l'île, la commission du développement économique, les gens, les élus et on discute avec eux.

1220 Mais c'est le plus grand espace vert de l'île de Montréal. Je rappelle, le plus grand.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

1225 Quel rôle vous voyez, par rapport à la Ville à ce moment-là, pour protéger le patrimoine naturel sur l'île? Parce qu'on a eu beaucoup de représentations de gens qui sont d'arrondissements ou de villes défusionnées qui disent, qui expriment certaines craintes, alors je me demandais, par rapport à McGill, comment vous voyez ça?

Mme JEANYNE HODDER :

1230 Je pense qu'il était plus simple et ça aurait été plus simple pour McGill de traiter avec une seule instance, qui est la Ville de Montréal. La réalité politique et démocratique veut qu'il en soit autrement, je pense que nous allons travailler avec les intervenants qui sont dans ces villes, mais nous pensons qu'il doit y avoir toujours un lieu de concertation sur la question des espaces verts et qu'on doit réfléchir globalement pour l'île de Montréal,
1235 la qualité des espaces verts et le développement. Bon, voilà.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Merci.

1240 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Archambault?

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1245

Oui. Est-ce que, vous mentionnez entre autres au niveau du Campus de Sainte-Anne-de-Bellevue, la réserve Morgan qui a été donnée à McGill en 2001, alors est-ce que vous avez un rôle de fiduciaire? Est-ce que vous avez des obligations reliées à toutes ces propriétés?

1250

M. MORTY YALOVSKY :

On n'a pas d'obligations mais nous avons fait des obligations. Cette partie du Vieux-Montréal qui est très bon pour la recherche, pratiquement à cause de la « *forestration, the humidity*, des conditions peut-être un petit peu « *rain forest* ». Alors ça nous aide avec notre recherche parce que nous avons aussi, pas seulement ça, nous avons aussi à Saint-Hilaire, Gault Natural... les mêmes choses avec une partie des recherches qu'on fait là, une autre partie qu'on fait à l'autre place.

1255

1260

C'est pour ça, on veut préserver pour notre recherche.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

D'accord. Donc, la meilleure garantie c'est vos besoins.

1265

M. MORTY YALOVSKY :

Exactement. Nous sommes, comment dire, des propriétaires responsables avec toute notre propriété.

1270

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

D'accord.

1275 **Mme JEANYNE HODDER :**

Et vous avez vu, vous savez que le Centre de recherche Gault vient d'être confirmé comme un Centre de recherche. Curieusement, nous avons...

1280 **M. MORTY YALOVSKY :**

Oui, un centre et une réserve naturelle par le gouvernement du Québec qui a...

LA PRÉSIDENTE :

1285

Mont Saint-Hilaire?

M. MORTY YALOVSKY :

1290

Oui, Mont Saint-Hilaire, ça vient de débiter cette année, depuis deux années.

Mme JEANYNE HODDER :

1295

Et, là, nous avons le directeur du Mont Saint-Hilaire à qui j'ai eu l'occasion de parler, parce que je parlais justement de l'Arboretum Morgan, pour y être allée, et je trouvais que... Et, en tout cas, la question est : comment est-ce que nous allons concevoir la biodiversité des espaces verts que nous avons? On est très présents sur le mont Royal, alors forcément on est pris dans les questions d'espaces verts. C'est difficile d'être McGill et de ne pas être préoccupés, y compris par la qualité de nos propres chercheurs qui s'intéressent à cette question.

1300

Alors on avait commencé des débats : quelle serait l'utilisation de l'Arboretum tant pour des fins universitaires que pour des valorisations publiques? Et je pense qu'il y a beaucoup d'espace pour discussions à l'heure actuelle.

1305

M. MORTY YALOVSKY :

Je crois, une des raisons qu'on a nous a laissé l'espace que nous appelons le « Molson Reserve » à cause du rôle qu'on reconnaît que l'Université va préserver ça pour espace vert au lieu de faire du développement qui est autour de cette région.

1310

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

O.K. Vous avez un mémoire qui est très élaboré sur toutes vos réalisations, tous vos engagements et tout, mais je ne peux pas faire autrement que de voir percer un

1315

certain poids de ça. Vous utilisez des termes comme un « équilibre soigné responsable », « une cohabitation raisonnée », après ça vous dites : « voilà qui donne l'occasion de revoir les programmes de développement conclus », donc il y a quand même un certain inconfort?

1320

Mme JEANYNE HODDER :

Mais si oui, je pense que c'est notre lot. Nous sommes une Université dynamique, 20^e au monde, selon le « Times Higher Education Supplement ». Nous embauchons 100 chercheurs par année, on a des étudiants de très haut niveau, de partout au monde, de premier, deuxième et troisième cycles, c'est sûr que la mission universitaire est notre raison d'être, mais je pense que depuis très longtemps, maintenant, nous faisons des équilibres toujours renouvelés entre notre mission première, l'enseignement et la recherche, et notre façon de nous insérer dans notre milieu physique, social et culturel.

1325

1330

Pour le moment, je dirais que c'est réussi. Il y a des tensions mais je m'attends à ce que les tensions soient assez permanentes. Alors si on va développer, par exemple, dans les sciences paramédicales, si on a un développement important en neurosciences et il y a une équipe de chercheurs qui ont besoin d'espace, nous allons devoir les loger. C'est notre mission première.

1335

Nous partons avec l'idée, je vous parlais des exemples d'Europe médiévale qui a fait des choses modernes assez exceptionnelles, nous partons toujours avec l'idée qu'il y a quelque chose, qu'on peut faire de très beau en soignant à la fois notre patrimoine et en pensant beaucoup aussi à notre mission et à notre avenir.

1340

Alors oui, il y a une tension. Je pense qu'elle est inévitable. Nous souhaitons avoir des partenaires pour la gérer et nous souhaitons surtout avoir un discours où on se rejoint avec des gens qui ont un même langage et qui comprennent que la fonction de l'Université, c'est une fonction d'enseignement et de recherche et il y a toutes sortes d'intérêts, aussi d'autres groupes. Alors on va avoir, par exemple, le Mont Royal. Nous pensons qu'on devrait fermer la rue McTavish et en faire une voie piétonnière, améliorer l'accès au mont Royal.

1345

1350

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

C'est donc une tension constructive.

Mme JEANYNE HODDER :

1355

Je pense, une tension constructive et je pense qu'on vient vous dire, on souhaite avoir des conversations utiles avec des gens qui ont d'autres mandats que les nôtres.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1360 Est-ce que vous permettez une petite question qui est peut-être indiscreète. Vous faites affaires avec deux arrondissements.

Mme JEANYNE HODDER :

1365 Non. Non, beaucoup plus.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1370 Non, mais sur le territoire, vous avez Ville-Marie et Plateau. Est-ce que le fait qu'au niveau des plans, du processus d'approbation, et cetera, est-ce que ça vous pose des contraintes particulières?

M. MORTY YALOVSKY :

1375 Je ne peux pas vous dire exactement oui mais on avait des problèmes, parce que la plupart, à côté de l'ouest, i rue Université, c'est Ville-Marie, à côté est, oui. Alors, oui, nous faisons maintenant une construction d'un nouveau pavillon de musique, un agrandissement, et c'est dans un arrondissement, l'autre c'est dans les autres. Alors ça nous cause beaucoup de problèmes.

1380

Une des choses qu'on voulait avoir, peut-être on peut travailler avec un arrondissement pour toute l'Université, pour tout le Campus.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1385

Un centre ville.

M. MORTY YALOVSKY :

1390

Un centre ville, oui, ça va nous aider beaucoup.

Mme JEANYNE HODDER :

1395 On a déjà fait cette demande mais c'est un peu comme la question que vous me posiez tout à l'heure. Nous tentons de vivre dans le contexte de l'évolution des structures politiques et démocratiques autour de nous. Il est certain qu'un interlocuteur qui nous connaît bien, qui comprend et qui nous suit bien, à qui on parle de notre plan, de notre schéma d'aménagement, qui comprend nos contraintes, est un interlocuteur qui nous est fort utile.

1400

C'est difficile d'en avoir quatre du même type. Parce que j'ajouterai qu'on a l'arrondissement historique et qu'on a le Campus MacDonald... On en a plusieurs.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1405

D'accord, merci.

LA PRÉSIDENTE :

1410

J'aimerais peut-être rapidement parler avec vous de deux éléments supplémentaires. Il s'agit des modalités d'adoption de votre nouveau programme de développement. Étant donné votre plan directeur prévu en 2006, dans le contexte où il y a maintenant une table de concertation sur le Mont-Royal, donc l'interaction avec la Ville et avec le public pour la préparation et la discussion de ce plan directeur; le deuxième volet qui est peut-être un peu... qui est certainement très différent, c'est qu'on a eu des représentations de la part, par exemple, du Conseil des métiers d'art du Québec à l'effet que la réalisation de travaux sur des biens patrimoniaux, les procédures généralement utilisées d'appel d'offres, d'octroi de contrat, d'établissement de cahier de charge ne permettraient pas d'assurer une qualité artisanale dans la réalisation de travaux sur des biens patrimoniaux, donc le plus bas soumissionnaire, et cetera.

1415

1420

Et j'aimerais savoir comment vous, comme propriétaire d'un ensemble important de bâtiments anciens, pouvez composer avec ces difficultés? Donc il y a le volet donc du plan directeur 2006 et, je dirais, l'encadrement des travaux d'entretien de rénovation de bâtiments historiques.

1425

Mme JEANYNE HODDER :

C'est le choix des soumissionnaires.

1430

LA PRÉSIDENTE :

Exactement.

1435

M. MORTY YALOVSKY :

Peut-être que je dois avoir une explication, mais pour le premier, oui, dans notre Plan directeur, ce sera un projet assez grand. La même chose que nous avons faite depuis peut-être 20 ans, on a réservé une place pour des représentants de la Ville de Montréal parce qu'on veut, avec ce Plan directeur — nous espérons que ce sera un plan pour peut-être les 25 ou 50 années qui vont venir, c'est pour ça qu'on veut avoir de la

1440

coopération. Alors ce sera un projet assez ouvert pour le Campus puis aussi pour les personnes qui sont dans l'environnement, à cause que nous touchons à tous les éléments.

1445 Avec le deuxième, peut-être que vous pouvez m'expliquer en anglais la question.

Mme JEANYNE HODDER :

1450 How do you make sure you choose craft people when you are constrained by lower cost bids?

LA PRÉSIDENTE :

1455 That's right.

M. MORTY YALOVSKY :

1460 Non. On a peut-être quelques difficultés. Nous utilisons le modèle que pour quelques choses. Pour des rénovations patrimoniales, nous avons, comment dire, « a limited group of contractors » que nous pouvons utiliser. Nous avons, si j'avais avec moi la liste des architectes, on a des architectes qui font seulement des travaux sur les bâtiments patrimoniaux que nous avons et nous choisissons seulement ces architectes et ils travaillent avec nous pour trouver des personnes qui font exactement les travaux.

1465 C'est un grand problème pour nous pour les grands nouveaux édifices parce que avec les édifices peut-être qui ne sont pas patrimoniaux nous devons prendre des contracteurs qui donnent le prix le plus bas et ça nous cause beaucoup de problèmes avec ça. Mais c'est les règles du ministère de l'Éducation et on doit suivre ça.

1470 Mais avec les bâtiments patrimoniaux, on regarde ça, on choisit seulement... on peut donner des contrats seulement à des personnes qui ont l'expertise pour faire des choses comme ça et on fait ça dans notre appel d'offres.

Mme JEANYNE HODDER :

1475 Je ne sais pas si vous entendez un petit écho qui dit : pourriez-vous dire aux gens du ministère de l'Éducation que la protection d'une valeur patrimoniale comme McGill, c'est très important.

LA PRÉSIDENTE :

1480

Mais tous ceux qui sont venus devant nous en tant que propriétaires de biens patrimoniaux ont fait valoir la difficulté de répondre aux normes traditionnelles qui ne tiennent pas compte de ce qu'on appelait les « surcoûts ». Je pense que c'est un message qui ressort clairement de la part des intervenants.

1485

Merci beaucoup, Mesdames, Monsieur.

Mme JEANYNE HODDER :

1490

Merci infiniment de nous recevoir, ça nous a fait plaisir d'être ici cet après-midi. Au revoir.

LA PRÉSIDENTE :

1495

Le plaisir est pour nous.

1500

J'inviterais maintenant les représentants du comité de développement culturel de LaSalle, madame Diane Vallée, madame Claire Duquette et monsieur Denis Gravel à venir à la place des intervenants. On s'excuse pour le léger retard sur l'horaire, puis j'en profiterais pour vous remercier d'avoir accepté d'être déplacé dans votre horaire de présentation. Alors, là, vous avez été déplacés puis maintenant vous êtes retardés. On s'excuse de tous ces chambardements.

1505

Avant de prendre la parole, j'aimerais que vous vous identifiiez parce que vos noms ont été donnés à la sténotypiste mais elle ne sait pas qui est qui.

Mme CLAIRE DUQUETTE :

1510

Claire Duquette.

Mme DIANE VALLÉE :

Diane Vallée.

1515

Mme CLAIRE DUQUETTE :

Donc on conclut que...

LA PRÉSIDENTE :

1520 Denis Gravel. Alors bienvenue et puis la parole est à vous. On a reçu votre nouvelle version de mémoire, on en a pris connaissance puis on vous invite à nous en présenter un résumé pour nous laisser un petit peu de temps pour les questions.

Mme CLAIRE DUQUETTE :

1525 C'est ça. Bon, écoutez, le comité de développement culturel a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du projet de Politique de patrimoine de Montréal et nous profitons de cette occasion qui nous est offerte par l'Office de consultation afin de soumettre diverses recommandations visant à faire en sorte que les Montréalais de longue date, 1530 ainsi que les nouveaux Montréalais que nous sommes, se sentent visés par cette Politique et y reconnaissent les éléments patrimoniaux constituant leur fierté.

Je pense que tous les mots sont pesés et vous comprenez bien que du côté des berges du fleuve Saint-Laurent, on a un patrimoine extraordinaire et on ne l'a pas senti 1535 dans le document qui est là. Alors c'est pour ça qu'on a ajouté des éléments. Parfois, on voudrait que vous précisiez, parfois on voudrait que vous ajoutiez ces éléments-là.

Alors je ne sais pas si vous connaissez bien notre coin. L'île, le fleuve Saint-Laurent avec LaSalle, Verdun, Lachine tout ce milieu, bon, c'est un coin, pour nous, très 1540 important et les rapides de Lachine, à notre sens, représentent ce qu'il y a peut-être de très historique sur le plan du patrimoine puisqu'on sait que nos découvreurs ont passé par là pour continuer et aller plus loin.

Alors c'est sûr qu'on aimerait bien que cet élément-là soit ressorti encore plus, avec 1545 tout ce que ça comporte.

Alors il y a cinq aspects majeurs. En fait, on l'a mentionné : les rapides de Lachine, passage obligé vers le cœur du continent, à l'origine de la fondation de Montréal, il y a des berges longeant le lac Saint-Louis, le fleuve Saint-Laurent et les rapides de Lachine et du 1550 Canal Lachine et ces berges-là sont accessibles aux riverains et on a, juste à LaSalle, on a plus de sept kilomètres le long des berges et les gens peuvent avoir une vue magnifique de ce fleuve et des rapides et de tout ce beau paysage, peut-être rafraîchissant pour un vendredi après-midi.

1555 Il y a aussi le canal de l'Aqueduc, qu'on a percé, mais que maintenant on le rend accessible aussi aux gens et le patrimoine industriel de LaSalle, il faut aussi en tenir compte.

1560 Bon. Alors il en est ainsi. Les berges environnant les rapides, car Montréal fait partie de ces villes privilégiées où l'accès à des berges publiques est possible, notamment dans les arrondissements de LaSalle, Lachine et Verdun.

1565 La mise en valeur du patrimoine bâti archéologique et paysager de ce secteur constitue autant d'éléments incontournables, méritant d'être abordés dans le cadre de cette Politique.

Alors pour ce qui est des rapides de Lachine, nous ne saurions trop insister sur l'importance des rapides.

1570 On vous a apporté des photos, je ne sais pas si ça peut aider à mieux saisir. Bon. Alors c'est la photo des rapides et ici, on en a plusieurs. Ça aussi, qu'on veut vous laisser.

LA PRÉSIDENTE :

1575 Merci beaucoup.

Mme CLAIRE DUQUETTE :

Alors c'est que, bon, l'histoire, dès les années — on l'indique bien :

1580 (L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 2 : « Dès les années 1710 (...)

Fin de la phrase à la page 2 : (...) et le port de Montréal. »

1585 Alors les points particuliers, j'aimerais les traiter. Est-ce que vous avez, oui, notre petit document? Bon, d'accord. Alors j'aimerais les traiter avec le grand, le projet de Politique où on indique à quel endroit on aimerait voir ajouter des choses ou améliorer, d'accord? Bon.

1590 Alors, bon, le premier, le 2.2 du grand projet... Ça va. Bon. Alors la spécificité du patrimoine, au 4^e paragraphe, il faudrait ajouter — on est le 2.2, on est à la page 15 de votre document — alors il faudrait préciser le secteur du pôle des rapides et le paragraphe, votre 4^e paragraphe, il faudrait vraiment le préciser. Ce n'est pas tout de dire « les rives et les berges » mais il faudrait élaborer davantage dans ça.

1595

LA PRÉSIDENTE :

1600 En faisant référence explicitement au parc des Rapides, c'est ce que vous souhaitez?

Mme DIANE VALLÉE :

1605 En faisant référence vraiment à tout le secteur des rapides de Lachine qui est
beaucoup plus large que seulement le parc des Rapides. Alors il faut comprendre, parce
que les rapides de Lachine sont bordés de part et d'autres par les îles et le parc des
Rapides et l'ensemble des berges qui sont quand même un patrimoine naturel très
important. Montréal a quand même le privilège d'avoir — vous êtes de Verdun, vous
connaissez bien le secteur, alors Verdun, on nous disait hier lors du forum sur les rives,
1610 que Verdun comptait près de 15 kilomètres de rive, LaSalle en compte — madame
Duquette disait 7,9 kilomètres en berge du fleuve et Lachine, 6,4 kilomètres en berge.

Et souvent, on a l'impression que le nouveau Montréal n'est peut-être pas conscient
de la richesse qu'on retrouve dans ce nouveau secteur de Montréal. Puis
malheureusement, dans le document de Politique du patrimoine de Montréal, ce sujet-là
1615 est abordé comme de façon très superficielle, alors que nous, c'est comme une fierté, les
gens s'y identifient, autant les gens de LaSalle que de Lachine que de Verdun, c'est des
citoyens qui en sont fiers mais certains disent que c'est...

LA PRÉSIDENTE :

1620 C'est très accessible.

Mme DIANE VALLÉE :

1625 C'est peut-être la richesse la moins connue, la plus méconnue de Montréal, dans le
fond. Alors si Toronto se targue d'avoir un beau bord de l'eau, mon Dieu, Montréal...

LA PRÉSIDENTE :

1630 Puis c'est tellement accessible puis on aboutit au parc René-Lévesque.

Mme DIANE VALLÉE :

1635 D'ailleurs, dans cet esprit-là, ce qu'on vous dit c'est que non seulement on a de
magnifiques berges mais elles appartiennent aux citoyens. Ce n'est pas des résidences,
alors ça c'est venu d'une volonté du conseil municipal à LaSalle, du conseil municipal de
Verdun qui a aussi adopté des résolutions dans ce sens-là et c'est protégé d'emblée par
cette volonté-là, mais dans une Politique du patrimoine, ça devrait clairement être exprimé,
la volonté de préserver cet acquis, puis peut-être même de le bonifier partout où c'est
1640 possible. Parce que Montréal est une île puis des fois, on a tendance à l'oublier.

LA PRÉSIDENTE :

1645 Maintenant, dans ce 4^e paragraphe de la page 15, le début de la deuxième phrase, ça commence par « Les rapides de Lachine ». Mais ce que je comprends, c'est que c'est dit de façon trop générale, c'est ça?

Mme CLAIRE DUQUETTE

1650 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Il faudrait être plus spécifiques sur les richesses de ce milieu-là?

1655 **Mme CLAIRE DUQUETTE :**

1660 C'est ça. Presque à chaque fois – bien c'est ça que je voulais vous montrer d'une façon peut-être plus technique, là, pourquoi on a pris, bon, on a pris l'intérêt à venir vous le dire parce qu'on se dit... J'aurais quasiment le goût de vous dire qu'on veut faire mentir les gens qui s'opposaient à la fusion, disant qu'ils ne se reconnaissent plus dans le patrimoine de Montréal. On veut les faire mentir.

1665 Alors c'est pour ça qu'on se donne la peine de venir pour vous dire jusqu'à quel point on a un beau coin chez nous, on veut que les nouveaux Montréalais se sentent associés aux autres Montréalais, comme disait madame, autant pour un que pour l'autre. Faire découvrir aux autres tout ce qu'il y a de ce côté-là du fleuve Saint-Laurent.

LA PRÉSIDENTE :

1670 Vous savez qu'on a eu des représentations de la part des gens de Lachine aussi. Ça fait que je pense... Puis, là, moi, où j'aimerais peut-être sonder, c'est est-ce qu'on peut appeler ça le sud-ouest de l'île de Montréal ou ça ne vous rejoint pas? Parce que, là, Lachine, LaSalle, Verdun, bon, il y a le sud-ouest aussi, tout ça c'est comme une portion particulière du territoire, est-ce qu'il y a un dénominateur commun qu'on utilise maintenant pour cette région-là de l'île?

Mme DIANE VALLÉE :

1680 L'appellation qu'on utilise beaucoup plus couramment c'est le « pôle des rapides » justement parce que les rapides ont été ce qui a amené la création du canal Lachine et puis, bon, Verdun étant tout de suite après les rapides, Lachine juste avant, alors il y a

comme une espèce de cohérence, puis l'appellation vient plus nous chercher que le sud-ouest qui ne fait pas ressortir la particularité du milieu puis sa richesse.

1685 **LA PRÉSIDENTE :**

Tout à fait, c'est juste géographique, ce n'est pas...

1690 **Mme DIANE VALLÉE :**

C'est ça.

Mme CLAIRE DUQUETTE :

1695 Alors est-ce que je continue?

LA PRÉSIDENTE :

1700 S'il y a des points bien particuliers mais je pense qu'on a vraiment compris parce qu'on a lu votre mémoire et on a vu, effectivement. Dans la Politique, on en parle mais peut-être pas aussi spécifiquement que d'autres secteurs.

1705 Peut-être apporter des précisions puis je laisserai peut-être la parole à mon collègue sur la notion de l'éco territoire puis quel rôle... Parce que la Politique, elle intègre la politique de mise en valeur et de protection des milieux naturels puis l'éco territoire des rapides de Lachine, il existe, il englobe les îles, les berges, le parc des Rapides, l'Île des Sœurs, ça fait que c'est vraiment un territoire très large. Mais elle l'intègre sans la reproduire dans le texte — je ne sais pas si vous me suivez?

1710 **Mme DIANE VALLÉE :**

1715 Oui. Si je peux apporter la précision parce que je connais la politique de protection des milieux naturels et l'éco territoire auquel vous faites référence, et dans l'éco territoire, on ne retrouve pas l'ensemble du secteur, O.K.? Et il a été défini de façon plus pointue en fonction de problématiques plutôt de nature environnementale, écologique.

1720 Alors exemple, toutes les berges de Lachine ne sont pas incluses dans l'éco territoire, le canal de l'Aqueduc ne l'est pas, le canal Lachine, alors d'un point de vue du patrimoine, c'est quand même des éléments assez forts, le canal Lachine je pense que c'est assez incontournable.

1725

Alors l'éco territoire, c'est un secteur beaucoup plus spécifique. Alors ça, c'est très bien, mais quand on vient vous dire au niveau, exemple, l'ensemble des berges, bon, l'éco territoire n'englobe pas non plus l'ensemble de l'Île des Sœurs, exemple. Alors il est vraiment très ciblé et très ciblé sur la valeur écologique du milieu. Alors c'est plus dans ce sens-là.

1730

Le parc Angrignon n'est pas inclus dedans non plus, je veux dire, c'est comme vraiment ciblé.

Alors au niveau de la valeur patrimoniale, c'est parce qu'on voyait dans ce projet de Politique, exemple, les ensembles d'arbres remarquables qui étaient mentionnés alors qu'on considère que les vues sur le fleuve à certains endroits sont exceptionnelles.

1735

Et, là, ça va venir poser certaines préoccupations qui déjà ressortent, c'est que si on veut préserver, bon, au niveau écologique ce secteur-là, on est appelé à conjuguer avec deux éléments qui, en quelque part, ne se rejoignent pas toujours. C'est-à-dire que la politique de protection des rives du ministère de l'Environnement qui exige que dans un 10 mètres du rivage...

1740

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Ou 15, selon le cas.

1745

Mme DIANE VALLÉE :

1750

Oui, bien dans notre secteur c'est 10. Alors on exige, exemple, qu'il n'y ait pas de coupe. Alors quand on a des vues sur le fleuve et qu'il n'y a pas de coupe – je pense que vous le vivez aussi à Verdun, monsieur Tremblay l'expliquait hier – alors on a comme une dualité là. Qu'est-ce qu'on privilégie? Puis la pression sur le milieu, elle est très forte. Les citoyens veulent garder une vue sur le fleuve quand c'est aussi magnifique, ce serait difficile de s'en passer puis, bon... Alors qu'il y a d'autres endroits que c'est gazonné jusqu'au bord, alors, là, on a comme certaines difficultés. Puis je vous dirais que si on regarde, à LaSalle, les demandes de citoyens pour préserver les vues sur le fleuve et, bon, en contrepartie les pressions de divers groupes pour maintenir les arbres et les arbustes...

1755

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Et même renaturaliser.

1760 **Mme DIANE VALLÉE :**

Oui. Alors, bon, nous autres, quand on dit, il y a des vues exceptionnelles, il y a des endroits, puis c'est toujours ce qu'on a préconisé. C'est que le Ministère est toujours ouvert à ce qu'on maintienne des vues mais quand arrive le temps d'appliquer ces politiques-là, il y a toujours certaines difficultés.

1765
1770 Alors comme on considère que les rapides de Lachine c'est un secteur exceptionnel et, bon, il y a le parc des Rapides qui donne la vue directement mais il y a plusieurs autres excellents points de vue à LaSalle puis toujours, si on regarde nos villes voisines, Lachine et Verdun aussi, bien ça nous apparaît comme essentiel pour préserver, bon, le patrimoine naturel puis que les citoyens sentent que la cohabitation des deux richesses, finalement, qu'une peut cohabiter avec l'autre, sinon ça va devenir... comme ça peut devenir un affrontement. Puis les pressions sont très fortes dans ce sens-là.

1775 Alors c'est un des élément qui fait en sorte qu'on se disait : préserver les vues qui sont exceptionnelles et peut-être même les aménager, je veux dire, je pense que c'est tout à fait envisageable puis dans le cadre d'une Politique de protection du patrimoine, comme était abordé le patrimoine naturel, je pense qu'on est privilégié, à Montréal, d'avoir d'aussi beaux secteurs.

1780 Alors c'était l'élément qu'on voulait faire ressortir. Un petit aparté.

Mme CLAIRE DUQUETTE :

1785 Alors on parlait aussi des propriétés patrimoniales de Montréal. Ce qui est devenu maintenant notre hôtel d'arrondissement a été – c'est bien indiqué à la page 3 – on l'indique que ça a été la première, le premier bâtiment en béton armé sur l'île de Montréal. Je pense que les gens vont découvrir des choses.

1790 Initialement, il abritait la compagnie Burroughs Welcome, la compagnie pharmaceutique et maintenant c'est devenu notre hôtel de l'arrondissement, et notre beau moulin Fleming qui a tout été restauré...

1795 **Mme DIANE VALLÉE :**

Vous avez quelques photos dans le mémoire.

Mme CLAIRE DUQUETTE :

1800 On n'en parle pas souvent. Je ne sais pas s'il y en a beaucoup comme ça dans notre Montréal mais ça vaudrait la peine qu'on parle beaucoup plus de sa restauration et...

Tiens, je pense qu'il y a des gens qui ne savent pas qu'on a ça dans Montréal. Pas sur l'île, dans Montréal maintenant.

1805 **Mme DIANE VALLÉE :**

Alors ça, ce sont des exemples de restauration. Parce que vous savez, présentement, un bâtiment de cette valeur-là ça nécessite des investissements fort importants, la même chose pour le moulin. À titre d'exemple, le moulin Fleming, l'an dernier, a fait l'objet de rénovations parce que, bon, sa présentation, le mortier se détériore et vous savez, il a fait l'objet, à plusieurs occasions, de rénovations majeures. Vous le voyez d'ailleurs dans le document qui vous a été acheminé, mais il n'avait pas d'ails, le moulin, à une certaine époque. Et il a été complètement rénové pour lui remettre ses ailes et a été ouvert en centre d'interprétation à l'intérieur.

1815

Alors ça, ce sont des exemples. Alors quand on vous dit que les gens qui ne sont pas de l'ancien Montréal voudraient s'y sentir, bien quand on cite des exemples de restauration exceptionnelle, je pense que ce serait intéressant de faire ressortir des exemples qui viennent de partout pour que tout le monde disent : « Ah, nous autres aussi on a fait des bons coups. »

1820

Puis après ça, bien c'est gagnant pour la suite quand arrive le temps d'expliquer d'autres projets. Monsieur Gravel, de la Société historique nous parle fréquemment de la gare, exemple, qui, elle, n'a jamais fait l'objet de rénovations.

1825

LA PRÉSIDENTE :

Où est-elle?

1830 **Mme CLAIRE DUQUETTE :**

Elle est de l'autre côté du pont Mercier. Dès que le pont Mercier se termine, là, il y avait le pont Mercier, il y avait le pont des trains?

1835 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

1840 **Mme CLAIRE DUQUETTE :**

Bon, bien alors tout près, en rentrant dans LaSalle, la gare est là. Elle est fermée. Alors tout près du boulevard LaSalle et de la rue...

M. DENIS GRAVEL :

1845

C'est Highlands. Bien, dans le secteur du quartier Highlands près de Lachine, vous avez le pont Saint-Laurent, qui a été construit en 1887, et la gare en 1890. On pense au pont Victoria, le deuxième pont sur l'île de Montréal, même si ce n'était pas pour les automobiles, c'est ce pont-là. On en ignore totalement, les historiens le mentionnent à peine puis c'est quand même un patrimoine assez important. La gare est encore là. On ne sait pas pour combien de temps.

1850

Le moulin Fleming, je voudrais rajouter que c'est un moulin qui existe depuis 1827, et c'est le seul moulin d'origine anglo-saxonne au Québec, et au Canada, je ne sais pas. Les autres moulins que vous allez retrouver un peu partout, que ce soit à Pointe-Claire ou à Pointe-aux-Trembles, c'est des moulins d'origine française. Donc c'est un élément qui est assez important, assez unique, et c'est à LaSalle. C'est un centre d'interprétation. La Ville et le ministère de la Culture ont investi sur ce point.

1855

1860

Il y a aussi un autre élément qui est important, on l'a souligné avec la Burroughs Welcome, c'est le patrimoine industriel. C'est-à-dire que le long du canal de Lachine, il y a des bâtiments qui existent, vous avez les bâtiments de la Mosanto, vous avez eu aussi la grue, il y avait LaSalle Coke où on fabriquait, on fournissait du gaz naturel. Ça a fourni l'île de Montréal, ça a fourni, pendant un bon bout de temps, avant qu'on ait l'oléoduc puis tout ça, ça faisait partie de l'histoire de Montréal.

1865

Là, on a une photographie du fameux barrage. Lorsqu'on parle des rapides de Lachine et qu'on parle du patrimoine naturel, il faut voir qu'avec les fouilles archéologiques, le barrage hydroélectrique, c'est le Lachine Rapid Hydraulic et non pas la Montreal Light, Heat & Power en 1897, c'est par la suite que ça va changer de nom. Je faisais juste une petite mise au point.

1870

Lorsqu'on parle, autrement dit, du patrimoine industriel, il y a plusieurs éléments qui soit existent encore ou soit qui existent à titre de patrimoine archéologique. Les fameux moulins, on a retrouvé les fondations, donc ils existent, ça pourrait être mis en valeur d'une manière ou d'une autre. C'était les moulins les plus lucratifs sur l'île de Montréal.

1875

L'histoire du canal de Lachine ailleurs, sur l'île de Montréal, c'est une chose mais à LaSalle, c'est une histoire fort différente parce que les industries ailleurs sont disparues tandis qu'à LaSalle, les industries existent encore, subsistent encore. Et lorsqu'une industrie part, une autre la remplace.

1880

Il y a un phénomène qui est différent à LaSalle. Il y a comme une micro histoire par rapport à Montréal aussi, qu'on ne tient pas tout à fait assez compte puis qu'on pourrait

1885 tenir compte, qu'on pourrait mentionner. Il y a une usine de la Dominion Tar qui est sur la rue Allard et dont le bâtiment date de 1919. Est-ce qu'il va être préservé?

1890 Lorsqu'on parle de Building Products, Temco aujourd'hui, il y a des bâtiments qui ont été présents dès 1906. Il y a eu incendie, reconstruction, mais tout de même c'est assez ancien, assez particulier. Il y a la Seagram qui malheureusement disparaît petit à petit mais sur la rue Lafleur, on a vraiment le bâtiment qui est original, qui est d'époque, de 1925.

1895 Il y a des éléments du patrimoine industriel qui seraient intéressants d'inclure et de connaître. Parce que le canal de Lachine, il y a les rapides, s'il y a les rapides, pour contourner les fameux rapides, on a construit le canal de Lachine, ça a profité et à Lachine et à Montréal, et ça va prendre un siècle avant que ça profite à LaSalle, ce fameux canal.

1900 C'est 1825, le canal de Lachine et c'est 1925, autour, qu'il y a vraiment des industries qui se mettent à s'installer et qu'il y a vraiment une succession d'industries.

1905 Il y a aussi la Fleischman, le complexe de la Fleischman, la levure, qui est un patrimoine quand même intéressant, comme situation. C'est sûr que d'autres gens vont nous dire qu'à Montréal, à Pointe-Saint-Charles ou ailleurs, il y a des éléments patrimoniaux qui sont plus anciens mais, bon, pour nous c'était d'attirer votre attention sur nos éléments.

1910 Ça fait que c'est un peu ça que je voulais vous mentionner à titre d'historien LaSallois. Mettre l'accent sur certains éléments historiques.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Achambault?

1915 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

1920 Oui. Tout à l'heure, quand vous avez parlé du pôle des rapides et dans vos nombreux partenaires, vous n'avez pas mentionné Hydro-Québec mais quand vous nous avez présenté les photos, vous avez... Comment est-ce que ça se passe? Est-ce que c'est un vrai partenaire ou c'est un partenaire que vous voudriez « harnacher »? Vous me pardonneriez le...

Mme DIANE VALLÉE :

1925 Bien, dans le fond, il faut dire que Hydro-Québec, à une certaine époque, était propriétaire des îles des rapides aussi, O.K.? Alors il y a de ça, de mémoire je pense que ça fait deux ans, ils ont cédé une partie des îles à Conservation de la nature, qui est un organisme qui est connu ailleurs au Canada et qui commence à s'implanter ici au Québec.

1930 Ils ont préservé les îles qui leur fallait, dans le fond, si jamais ils voulaient harnacher encore les rapides. Mais au niveau de LaSalle, le lien qu'on a avec Hydro-Québec, c'est qu'il demeure propriétaire d'une bonne partie du parc des rapides et on a une entente avec eux qui fonctionne.

1935 Par contre, si vous regardez les images du barrage de l'époque ainsi que les photos du parc des rapides, il y a certaines îles qui, à cause de l'érosion qui est fort importante, diminuent d'année en année. Alors ça, c'est une de nos préoccupations parce que l'impact, quand elles vont disparaître, certains nous disent que le parc des rapides, exemple, va recevoir les glaces de plein front. Alors, lui, il va commencer à se faire gruger parce que c'est comme un brise-glace, si vous voulez.

1940 Alors ça c'est une des préoccupations et on a constaté, c'est que l'ancien barrage, les vestiges sont encore là. Ils ont été cachés à une certaine époque et on a constaté, depuis deux ans maintenant sur ce barrage, des affaissements à certains endroits. Ce n'est pas des gros affaissements mais suffisamment pour justifier des interventions.

1945 Et dans ce sens-là, on est actuellement en pourparlers avec Hydro-Québec parce qu'on souhaiterait qu'ils préservent le barrage et le consolident, parce qu'on ne voudrait que la situation se détériore. Et en même temps, bien eux, vous savez, Hydro-Québec, ça dépend de la priorité qu'ils accordent à chacun des projets puis, bon, leur façon de corriger le problème.

1950 Là, il y a des pourparlers actuellement entre nos ingénieurs et leurs ingénieurs à savoir la meilleure technique à utiliser, combien ça coûterait puis comment on pourrait se partager la facture.

1955 Ça fait que vous savez, nous autres on dit que « c'est un ancien barrage alors c'est à vous. » Et, là, bien ils disent : « Vous vous en servez... », c'est un petit peu à nous. Alors c'est un partenaire majeur puis, bon, on trouvait que dans la Politique du patrimoine, on nomme divers partenaires et Hydro-Québec n'apparaissait pas.

1960 Alors comme on parle d'un patrimoine naturel, bien ça, c'est quand même le premier barrage hydroélectrique à Montréal, puis il est situé en berge, il y a quand même

des vestiges importants, il y a de la mise en valeur de barrages qui a été faite à d'autres endroits.

1965

Je veux dire, si vous allez dans la région de Québec visiter au Parc-des-sept-chutes, je crois, bon, un barrage qui est comme démonté et voir une turbine. Je pense qu'il y a matière là à faire de l'interprétation puis c'est un des éléments, d'ailleurs, qu'on souhaite dans le projet d'aménagement du parc des Rapides.

1970

Alors de façon à ce qu'ils ressortent comme étant un acteur majeur, on pensait que c'était intéressant de les mentionner. Puis ils sont aussi propriétaires, il y a un autre barrage sur la rivière des Mille-Îles alors...

1975

LA PRÉSIDENTE :

Des Prairies.

Mme DIANE VALLÉE :

1980

Des Prairies?

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1985

Oui, c'est ça.

Mme DIANE VALLÉE :

1990

Alors c'est ça. C'est dans ce sens-là où, oui, c'est un acteur majeur puis dans la préservation du patrimoine naturel, ils ont quand même toujours été de bons partenaires, là, au niveau du parc des rapides et du secteur qui leur appartient.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1995

D'accord. Et je ne sais pas si je suis hors d'ordre mais vous parlez du pôle des rapides, il y avait une Corporation du pôle des rapides à l'époque où c'était des municipalités différentes, ça existe toujours?

Mme DIANE VALLÉE :

2000

Oui, ça existe toujours.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

2005 Et c'est cette corporation-là qui s'occupe de tout cet aménagement récréotouristique?

Mme DIANE VALLÉE :

2010 Non. Dans le fond le rôle de la Corporation du pôle des rapides est un mandat de promotion puis de mise en valeur du secteur. Alors ce ne sont pas des gestionnaires comme tels. Les berges, dans le fond, chacun des arrondissements...

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

2015 Possède, continue...

Mme DIANE VALLÉE :

2020 Organise différentes activités, fait divers partenariats. Comme à LaSalle, pour le secteur du parc des Rapides, c'est Héritage Laurentien qui est notre partenaire au niveau de la gestion, de la surveillance. Mais le pôle des rapides a plus un mandat, bon, d'information, donc d'accueil touristique, attirer des touristes dans le secteur alors d'où les liens qui sont faits, entre autres, via le pont de Atwater, exemple, où les gens arrivent du Vieux-Montréal, donc pour les amener, les attirer dans le secteur. Parce que souvent les
2025 gens ne connaissent pas, arrivent là « bon, on retourne-tu? »

Ça fait qu'en étant là pour donner de l'information, c'est un de leur rôle, mais aussi un point d'accueil, là, à l'écluse numéro 5. Alors ils existent encore puis on est des partenaires. Il y a, dans le fond, les arrondissements de Lachine, LaSalle, Verdun, le sud-ouest qui sont des partenaires, et une multitude d'autres membres qui en font partie.
2030

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

2035 D'accord.

Mme DIANE VALLÉE :

2040 Mais l'appellation du pôle des rapides est quand même venue de l'opportunité de s'identifier aux rapides. Parce que vous savez, il y a souvent confusion. On les appelle les rapides de Lachine, ils sont à LaSalle puis, bon, en tout cas comme confusion de genre, là, c'est assez particulier.

Alors, bon, l'appellation du pôle des rapides, ça permet d'aller chercher autant Verdun que Lachine que LaSalle et puis, bon, le canal Lachine qui longe le sud-ouest, vous savez, ça fait qu'il y a comme un concept qui est intégrateur, tout simplement.

2045

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

D'accord, merci.

2050

LA PRÉSIDENTE :

Madame Beudet?

2055

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

J'aurais deux points à regarder avec vous. Dans la Politique, là, je veux bien comprendre quelle est votre demande exactement, on parle des rapides de Lachine, on en a parlé tout à l'heure, en termes d'éco territoire. Ce n'est pas spécifiquement mentionné mais on comprend très bien les raisons pour lesquelles vous considérez que ce n'est pas suffisant. On parle aussi des rapides de Lachine dans les territoires à haute valeur patrimoniale mais à l'intérieur du parcours riverain.

2060

Si je comprends bien, vous voudriez avoir, pour tout ce secteur, un statut de haute valeur patrimoniale, l'excluant du parcours riverain, c'est-à-dire qu'il y aurait un statut spécifique, si vous voulez, dans la Politique, au même niveau que la mise en valeur du Vieux-Montréal ou la protection du parc du Mont Royal. Est-ce que c'est ça vraiment que vous désirez? Parce qu'on n'a pas fait tout l'exercice avec madame, là, alors je me demandais, quand on serait arrivés à ces pages-là, exactement ce qu'il en est.

2065

2070

Mme DIANE VALLÉE :

Dans le fond, ce qu'on trouvait c'est que l'appellation « parcours riverain » ce n'était pas tellement accrocheur en terme patrimonial puis comme il y a là quand même sur tout le long des rives dans notre secteur, bon on a le moulin Fleming, vous le permettez, sur la carte qu'on a ici – on pourra vous la laisser – on voit les vestiges des anciens moulins, la maison Lévis, bon, tout ce secteur-là et du côté de Lachine, il y a aussi, bon, l'Église des Saints-Anges, on vient chercher, là, comme toujours dans le même parcours riverain.

2075

2080

Alors ce qu'on avait suggéré c'était l'appellation « Chemin du Roi » qui, bon, d'un point de vue patrimonial est un peu plus accrocheur. Parcours riverain, ça fait plutôt neutre. En tout cas, c'était une perception.

2085 Un statut particulier, je vous dirais qu'on n'est pas allé aussi loin que ça parce qu'il n'en demeure pas moins que les points d'une valeur patrimoniale sont comme disséminés sur toute la longueur, alors peut-être qu'en les traitant comme un tout, ça pourrait s'avérer intéressant.

2090 Par contre, là où on trouvait qu'il y avait vraiment un effort à faire c'était... Vous savez, il y a déjà eu une demande pour que les rapides de Lachine soient inscrits dans le patrimoine mondial de l'UNESCO et c'était quelque chose qu'on avait demandé puis, là, la notion d'intégrer le Vieux-Montréal, les rapides de Lachine, le canal Lachine pour représenter cette demande-là, bon, on pense que c'est gagnant dans le sens où il y a comme, là, un tout et ça vient rappeler, dans le fond, le rôle que les rapides ont eu dans la création de Montréal.

2095 Et ça, ce secteur-là devrait, à notre avis, avoir un statut particulier. Alors il y a beaucoup de statuts de valeur écologique, alors vous savez que c'est un refuge d'oiseaux migrateurs et c'est en voie de devenir un refuge faunique – ça c'est le statut provincial qui est à l'étude présentement et, bon, l'éco territoire qui se juxtapose sur des sections.

2100 Mais d'un point de vue patrimonial, il n'y a pas un statut particulier à ce secteur-là. Puis pourtant, sur les îles, on a trouvé des vestiges amérindiens... Alors il y a là, une valeur, ne serait-ce que les rapides, pour le rôle qu'ils ont joué et qui méritent d'avoir un statut particulier.

2105 Alors quel devrait être le meilleur statut? Je ne sais pas si vous avez... Il y a des arrondissements historiques mais je ne suis pas certaine que ça puisse s'appliquer dans un secteur comme celui-là. C'était une idée, l'idée qu'il soit inscrit dans la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO m'apparaissait intéressante.

2110 **M. DENIS GRAVEL :**

2115 Je fais juste ouvrir une parenthèse. C'est que ce point-là, ce qu'il faut se rendre compte – j'ouvre une simple parenthèse – c'est que la valeur naturelle faunique du coin écologique est fort reconnue. La seule chose c'est que, à la base, pour la partie du barrage hydroélectrique, c'était une construction d'homme, ça a été même une plage dans ce coin-là et, finalement, ce qui était une construction d'homme, c'est devenu une valeur écologique, refuge d'oiseaux migrateurs mais on est en train d'oublier l'aspect patrimonial, l'aspect archéologique, historique du coin, moulin et barrage hydroélectrique.

2120 Moi, il y a ça, il y a cet aspect-là aussi qui lui donne une dimension qui ne devrait pas amoindrir mais qui devrait rajouter et c'est cette dimension-là va être, je pense, occultée ou oubliée ou amoindrie. Je ne suis pas très inquiet qu'on tienne compte de sa

valeur écologique, il y a beaucoup de gens qui sont très conscientisés mais on oublie l'autre aspect. Moi, je ferme la parenthèse de ce côté-là.

2125

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Madame, vous voulez ajouter quelque chose?

2130

Mme CLAIRE DUQUETTE :

Non. Non, ça va.

LA PRÉSIDENTE :

2135

Moi, j'aimerais ça vous demander...

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

2140

Je n'ai pas terminé.

LA PRÉSIDENTE :

Oh! Pardon, excusez-moi.

2145

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Oui. Mon deuxième point c'est dans votre mémoire à la page 7 – ça c'est la deuxième version qu'on a reçue – vous parlez d'une « gestion optimale des secteurs et immeubles patrimoniaux ». Vous dites « nous ne percevons pas une telle complexité des méthodes ». J'aimerais savoir qu'est-ce que vous voulez dire par ça?

2150

Mme DIANE VALLÉE :

C'est la lecture qu'on faisait de la Politique du patrimoine, il y avait un énoncé qu'on voulait faire ressortir qui était, qui montrait, là, ça avait l'air d'être très compliqué, quand on parlait du patrimoine, à qui s'adresser, à l'arrondissement, à Montréal, puis on ne percevait pas que c'était si compliqué que ça pour le citoyen qui a une restauration à faire, qui s'adresse, exemple, à son arrondissement pour avoir son permis... bon.

2155

2160

Il y a des ministères concernés mais, en tout cas, de la façon dont c'était expliqué, montrait les choses sous un angle plus noir que ce que ça nous apparaissait, tout simplement. Alors c'est pour ça qu'on disait qu'on ne percevait pas que c'était si complexe que ça.

2165 Quand j'écoutais tantôt, par contre, la dame de McGill où, là, il y a juxtaposition d'arrondissements, c'est un peu, c'est une dynamique autre, on ne vit pas ce phénomène-là à LaSalle.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

2170

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2175

J'aimerais peut-être vous poser une question sur le canal de l'Aqueduc parce que ça fait partie du territoire du pôle des rapides, ce n'est pas très connu, c'est assez artificialisé. D'un côté, il y a le boulevard de Lavérendry, c'est deux murs de béton, de l'autre côté, c'est des lignes de transport d'énergie, il y a une piste cyclable.

2180

Quand vous dites qu'il faut en tenir compte dans le patrimoine puis le mettre en valeur, à quoi vous pensez?

M. DENIS GRAVEL :

2185

C'est que, à l'origine, c'est une construction qui date de 1852 et qui a transformé vraiment Montréal. L'approvisionnement en eau, je veux dire, c'est fondamental dans l'histoire de Montréal. Je me demande... C'est sûr que pour développer, quelqu'un qui se promène sur la piste cyclable, ce n'est pas aussi spectaculaire que les rives du fleuve Saint-Laurent, ça, c'est sûr. Mais comme ouvrage, on pourrait – est-ce qu'un jour il arriverait dans des décisions politiques qu'on remplisse puis qu'on mette de la terre là-dessus puis qu'on l'oublie parce qu'on n'en a plus besoin? On n'a pas besoin de ça, cette eau-là. Il y a des siphons qui mènent à l'usine Desbaillets.

2190

2195

Bon, on peut faire autrement. Mais c'est là, ça existe. On ne peut pas l'oublier, on ne peut pas le détruire, on ne peut pas le démolir. Ça fait partie de l'histoire de LaSalle, de la municipalité Paroisse des Saints-Anges à une certaine époque. Verdun aussi a été limitée et l'eau était filtrée à l'usine d'épuration à Verdun même.

2200

Donc il y a toute une histoire autour de l'aqueduc. Il y a eu deux creusages, un creusage en 1852 à 54 qui était près de ce qu'on appelle, nous, le parc – là, j'ai un blanc de mémoire – près du LaSalle Drive-in près du boulevard Champlain. Le parc Lacharité, c'est ça.

2205

Donc il y avait une entrée de l'aqueduc qui a été fermée et on en a fait une autre qui existe encore aujourd'hui, là où il y a eu le pont LaSalle et là où près de la 75^e Avenue, c'est là qu'il y a l'entrée d'eau qui date de 1877. Il y a un bâtiment de la Ville de Montréal

qui date de 1910, donc qu'est-ce qu'on fait avec ça? C'est une construction à ciel ouvert qui me semble assez unique. On n'en parle pas, puis c'est fondamental, à mon humble avis, c'est fondamental.

2210

LA PRÉSIDENTE :

Ça répond très bien à ma question. Mon autre question, ce serait sur le plan de mise en valeur du parc des rapides. Dans le petit document que vous nous avez donné – et que j'espère on pourra garder – vous avez un budget puis un échancier en cinq étapes pour la mise en valeur, puis on voit que les étapes prévues en 2000 et 2001 ont été réalisées, mais celles prévues en 2003 et 2004 ne l'ont pas été. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi?

2215

2220

Mme DIANE VALLÉE :

Fondamentalement, la raison pour laquelle elles n'ont pas été réalisées c'est que faute de financement approprié. Alors les sommes sont assez substantielles. LaSalle, comme ancienne ville pouvait se permettre, à même des surplus, de réaliser des aménagements et a bénéficié, à un moment donné dans le programme du millénaire, d'une somme qui a permis de faire une partie des aménagements.

2225

Mais quand sont arrivés les éléments importants – comme là où on s'est arrêté, c'est le bassin central, parce que c'était une somme importante, ne serait-ce que dû au fait qu'on doit faire des battants d'eau et fermer les apports d'eau, ce qui nécessite, bon, d'assécher le bassin et donc des sommes importantes, puis on ne peut pas réaliser ça à coup de 500 000 \$. C'est quand on ferme l'eau, juste ces travaux-là, ça nécessite au-dessus d'un million d'investissement. Alors puis après ça, il faut faire les travaux.

2230

Alors c'est vraiment faute de financement pour réaliser l'ensemble du projet. Parce que la valeur, la suite des choses, vous voyez, quand on va traiter du barrage, c'est là qu'est prévue la mise en valeur et on prévoit de faire ressortir certaines des fondations du barrage pour que les gens... La plupart des gens ne savent pas, quand ils vont dans le parc des Rapides, qu'ils passent sur un barrage.

2235

2240

Je veux dire, vous demandez, là, au commun des gens puis, bon, dans le projet d'aménagement au niveau patrimonial, il est prévu que certains des murets soient vraiment mis à nu. C'est de la roche, on sait que la qualité des matériaux est exceptionnelle. Alors ce n'est plus comme ça qu'on les fait.

2245

Mais c'est vraiment faute de financement. Puis, là, on est en recherche d'un montant substantiel pour permettre de continuer les travaux. Alors est inscrit dans le PTI

de Montréal certaines sommes, lesquelles LaSalle a aussi prévu certaines sommes puis, là, bien on est en recherche pour aller chercher d'autres montants pour...

2250

LA PRÉSIDENTE :

Ça fait partie des négociations que vous avez avec Hydro-Québec dans le moment, entre autres?

2255

Mme DIANE VALLÉE :

Ça pourrait être un partenaire, mettons.

2260

LA PRÉSIDENTE :

Ça m'explique très bien. Merci beaucoup de votre flexibilité et de votre intérêt dans la Politique du patrimoine et soyez certains que votre intérêt à vous, on en parlera dans le rapport.

2265

Mme DIANE VALLÉE :

Alors nous vous remercions aussi puis nous attendrons impatiemment les résultats.

2270

M. DENIS GRAVEL :

Est-ce qu'il est utile de déposer, parce qu'on avait en bibliographie, des ouvrages, de déposer à l'Office de consultation publique un certain nombre d'exemplaires ou ça devient peu important pour vous?

2275

LA PRÉSIDENTE :

Je vous dirais qu'on a un centre de documentation. Si ce sont des exemplaires dont vous pouvez vous départir, ce n'est pas sans intérêt, ça va être répertorié ici. Évidemment, on ne pourra pas les rendre publics dans le cadre des travaux de la Commission parce qu'on n'a pas les ressources pour scanner puis tout ça, mais on va certainement faire une note en annexe de votre mémoire pour dire qu'il y a des documents qui peuvent être consultés ici. Ce n'est pas perdu.

2280

2285

Mme DIANE VALLÉE :

Je vais vous laisser la carte avec la localisation des moulins, et cetera, pour votre bénéfice.

2290 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Merci beaucoup. Alors nous allons maintenant accueillir monsieur Louis Patenaude, des Amis et propriétaires de maisons anciennes. Bonjour Monsieur Patenaude, bienvenue.

2295

M. LOUIS PATENAUDE :

Bonjour, Madame Chauvin.

2300

LA PRÉSIDENTE :

Vous êtes parmi ceux qui ont fait preuve d'une grande flexibilité dans le réaménagement d'horaire et je vous en remercie sincèrement.

2305

M. LOUIS PATENAUDE :

Je vous en prie, c'est la moindre des choses.

2310

LA PRÉSIDENTE :

Alors la parole est à vous.

M. LOUIS PATENAUDE :

2315

Merci beaucoup.

D'abord et avant tout, je voudrais, au nom de l'Association des Amis et propriétaires de maisons anciennes vous remercier de nous accueillir dans le cadre de cette consultation. Nous sommes très heureux d'être ici et de contribuer au débat.

2320

Je vais d'abord vous dire quelques mots sur l'Association pour que vous sachiez à qui vous parlez. C'est une Association qui a été créée en 1980 par madame Thérèse Romaine qui était, à l'époque, propriétaire de la maison Chénier-Sauvé de Saint-Eustache, qui est une maison patrimoniale assez connue.

2325

Le but de l'Association était de réunir les propriétaires de maisons anciennes qui sont assez isolés, au départ, et qui doivent faire face à des problèmes très concrets et extrêmement difficiles à résoudre, des problèmes de toiture et de tuyauterie et d'électricité, tout en essayant de conserver à la maison son aspect et ses matériaux d'origine et/ou alors de restaurer cette maison.

2330

2335 Donc c'est extrêmement complexe et, souvent, les gens n'ont pas la formation professionnelle pour faire face à ça. Ce ne sont pas nécessairement des architectes qui achètent des maisons anciennes. Évidemment, les propriétaires de maisons anciennes viennent de tous les milieux, de toutes les professions. Ce ne sont pas non plus des gens nécessairement fortunés. Ce sont des gens qui ont un coup de cœur, à un moment donné, et qui achètent une maison.

2340 Et, là, il faut la restaurer. Donc ils apprennent sur le tas. Et c'est assez extraordinaire dans certains cas. Il y a des gens, vraiment, qui ont énormément de mérite et qui en font l'œuvre d'une vie.

2345 Donc, l'Association existe pour ça, pour leur permettre de se rencontrer et de voir d'autres maisons anciennes et de comparer les expériences et de se donner mutuellement des conseils. Nous organisons des visites de maisons anciennes, quatre dans l'été, en mai, juin, juillet et août, et nous avons un congrès, en général, qui a lieu en octobre où nous adoptons le budget, le plan d'action de l'Association pour l'année.

2350 Après un certain nombre d'années, l'Association s'est ouverte aux amis de maisons anciennes aussi. C'est pour ça qu'on a le mot « Amis » dans le titre. Donc il n'est pas nécessaire d'être propriétaire d'une maison – c'est mon cas, je ne suis pas propriétaire – pour faire partie de l'Association.

2355 L'autre jour, je me suis trouvé ici au moment où le représentant de la Fondation du patrimoine religieux faisant son exposé, monsieur Koffend, et il a mentionné la difficulté d'assurer les églises. Nous avons le même problème pour les maisons, pas aussi grave, bien sûr, parce que je ne pense pas, je n'ai jamais entendu parler d'une maison qui n'était pas assurable, mais les primes sont très élevées pour les maisons anciennes.

2360 Nous avons mis sur pied un comité des assurances pour étudier cette question et, bon, le comité n'a pas déposé ses conclusions mais je pense que nous allons vers... nous essayons, en tout cas, d'aller vers une situation où les propriétaires de maisons pourront se regrouper et faire affaires avec une compagnie d'assurance, ou deux... enfin, quelques-unes qui auront choisi de se spécialiser dans le domaine, comme c'est le cas aux États-Unis.

2370 Nous avons un petit peu regardé ce qui se passait aux États-Unis et c'est ce qu'on a dit, qu'il y a là des compagnies d'assurance qui ont choisi, entre autres, ce créneau. Et c'est beaucoup plus facile pour les propriétaires d'obtenir des primes avantageuses de cette façon-là. Donc nous nous intéressons à cette question et nous avons un organe d'information qui est La Lucarne, que nous publions quatre fois par année pour informer les membres. J'en ai apporté quelques copies que je vous offre avec plaisir, j'en ai une pour chacun et pour madame aussi. Voilà.

2375 L'Association veut aussi prendre sa place dans le débat public et c'est pour ça que nous sommes ici aujourd'hui, débat public sur le patrimoine, ça nous semble très important et c'est la raison de notre présence.

2380 Parlons maintenant de la Politique, du projet de Politique du patrimoine. D'abord et avant tout, nous appuyons le projet. Vraiment, nous sommes très heureux que la Ville ait pris cette initiative. En fait, ça aurait dû être fait il y a des années mais, bon, vaut mieux tard que jamais et nous sommes très heureux que la Ville se donne une politique.

2385 Nous nous intéressons aux politiques du patrimoine. À notre connaissance, il n'y a qu'une autre seule ville au Québec qui ait une Politique du patrimoine et c'est Rivière-du-Loup. Et nous en avons fait état dans notre publication, nous sommes mêmes allés à Rivière-du-Loup l'été dernier et nous avons rencontré les personnes responsables. C'est extrêmement intéressant de comparer les deux choses et de voir, à l'avenir, comment ce dossier va évoluer dans les autres villes du Québec.

2390 Il y a, évidemment, des villes qui ont une politique culturelle avec un volet patrimonial. Ça, c'est important de le mentionner, je pense, mais des politiques portant spécifiquement sur le patrimoine, à notre connaissance, il n'y a que Rivière-du-Loup jusqu'à maintenant, peut-être Gatineau mais enfin, c'est à vérifier, et bien maintenant Montréal.

2395 Tout ce qui est là-dedans est bon. Nous appuyons le contenu du document, bien sûr, mais nous y trouvons des lacunes et c'est là-dessus que vont porter nos commentaires.

2400 Premier point « Les fondements de la Politique ». On lit ça et on se demande un peu pourquoi la Ville veut absolument se doter d'une politique. Nous, nous le savons, nous sommes d'accord, nous sommes des convertis. Mais si je ne suis pas un converti et que je lis ça, je ne suis pas sûr de comprendre pourquoi le patrimoine est si important pour une ville et pour ses citoyens. Et je crois que ça devrait être indiqué dans la Politique.

2405 La Politique du patrimoine doit être un document de référence, d'autant que c'est la première. Il n'y en a jamais eu de Politique du patrimoine avant. Il ne s'agit pas de santé ou d'éducation ou de développement économique mais d'un nouveau domaine où on se donne une politique.

2410 Alors il faudrait, davantage que dans d'autres domaines, avoir un point de départ clair et net. On a l'impression, en lisant ça, que la Politique, elle flotte un peu, comme ça, dans l'air, dans avoir un véritable point d'encrage. Le contexte montréalais est évoqué de façon vraiment trop optimiste. Je dirais même jovialiste.

2415 C'est-à-dire qu'on sait bien que le contexte montréalais est difficile pour le patrimoine, il y a eu des luttes, il y a eu des crises, ça s'est très souvent passé par crise, la dernière étant Le Carmel, par exemple, le Couvent du Carmel.

2420 Alors combien de fois il a fallu... comment dire, les promoteurs immobiliers sont arrivés sur les lieux bien avant les défenseurs du patrimoine et ça, évidemment, ce n'est pas à l'honneur des défenseurs du patrimoine parce qu'il faudrait avoir une action davantage préventive.

2425 Mais, bon, les promoteurs, plutôt les défenseurs du patrimoine s'organisent, se mobilisent, font des pétitions, vont à Québec parler avec la ministre, et cetera, et souvent gagnent, mais il y a eu aussi beaucoup de perte patrimoniale à Montréal et nous pensons que dans un projet de Politique du patrimoine, surtout le premier, il faudrait faire un bilan de la Politique, de la sauvegarde du patrimoine à Montréal et pas seulement dire que le patrimoine est riche et beau – nous sommes d'accord là-dessus, il est riche et beau mais il 2430 pourrait l'être davantage s'il n'avait pas connu autant de pertes.

2435 Et je crois qu'il faut le dire, sans tomber dans le négativisme, sans accuser qui que ce soit. On ne peut pas revenir en arrière. Mais je pense qu'il faut prendre acte de la difficulté de la sauvegarde du patrimoine à Montréal, sinon... sinon quoi? Sinon, au moment où la Ville aura des décisions importantes à prendre, des décisions difficiles, elle n'aura pas l'armature qui lui faut, elle ne trouvera pas les arguments qui lui faut ici dans cette Politique telle qu'elle est écrite.

2440 Quand il s'agit de choses faciles comme améliorer l'illumination du Château Ramsey, par exemple, ça, c'est facile. Tout le monde est d'accord là-dessus. Ça ne pose pas de problème. Mais la sauvegarde du patrimoine, c'est souvent de décider si on va garder un immeuble qui est délabré, qui a perdu son utilité pratique, qui n'intéresse personne, personne n'en veut, il est là, dans une rue importante, commerciale, tout ce qu'on veut, un terrain qui vaut beaucoup d'argent et à côté, on a des promoteurs 2445 immobiliers qui sont prêts à construire quelque chose de neuf, qui est logeable et qui va générer des taxes importantes dont la Ville a cruellement besoin. On est tous d'accord là-dessus. Et c'est pour ça que c'est difficile.

2450 Alors que fait-on devant ça? C'est là où ça devient complexe et c'est là où on a besoin de bien comprendre les fondements de la Politique et de bien comprendre l'expérience montréalaise en la matière. Et qu'on nous rappelle que, effectivement, on a déjà été dans des circonstances comme celles-là.

2455 Ce n'est pas simple de choisir entre un immeuble neuf qui va rapporter des taxes et un immeuble qui est complètement dégradé, mais qui a une importance au plan historique, au plan identitaire. On est dans deux ordres de choses différents. On est dans l'ordre de la

2460

culture, qui est l'ordre de la psyché des sociétés, la mémoire collective et tout ce discours et puis, d'autre part, on est dans un ordre très matériel et tout à fait légitime où les arguments matériels et immédiats sont très forts, et si vous voulez, le premier niveau du bon sens se trouve de ce côté-là, n'est-ce pas?

Alors il y a une acrobatie à faire qui est complexe, qui est difficile pour les décideurs et c'est pour ça qu'il faut leur donner l'armature voulue. À notre avis, ce n'est pas là. Bien.

2465

Un autre point, oui, c'est le patrimoine comme facteur de développement. Le maire, dans son mot d'introduction, nous dit que : « Le patrimoine représente pour notre collectivité un véritable facteur de développement culturel, social et économique. »

2470

Culturel et social, c'est assez clair. Économique, ça, c'est moins clair. Et surtout, il y a moins de gens qui sont convaincus de ça. Nous, nous le sommes. Mais la Politique, elle se fait à l'échelle de la société. Donc, il faudrait que ce soit expliqué. Il faudrait que cette phrase très importante, qu'on est très heureux de trouver avec la signature du maire soit reprise dans le document et expliquée : en quoi est-ce que le patrimoine est un facteur de développement économique? Je pense que c'est important.

2475

Encore une fois, c'est un document de référence, il faudrait que les gens qui feront de la sensibilisation à partir de cette Politique, parce qu'on parle beaucoup de sensibilisation ici, il faudrait qu'ils trouvent, dans la Politique même, des arguments. S'ils ne sont pas là, où seront-ils? Et s'ils sont là, on pourra dire que c'est un extrait de la Politique du patrimoine de Montréal. Et ça donne beaucoup de poids à un argument.

2480

Ce n'est pas comme de dire : on l'a pris dans telle thèse qui a été présentée dans telle université. Il y a des thèses qui sont écrites là-dessus, il y a des ouvrages, ce n'est pas ça qui manque. Il ne s'agit pas de répéter non plus et de faire une thèse ici, mais de rassembler quelques arguments de poids, qui expliquent l'importance économique du patrimoine. L'importance du patrimoine, son importance économique et, encore une fois, le contexte et les difficultés auxquelles on se heurte. L'ampleur du défi. C'est ça qu'on n'a pas ici. L'ampleur du défi.

2485

2490

Parce que la Politique, elle est là pour répondre à quelque chose. Elle n'est pas là simplement parce que le Sommet de Montréal l'a demandée. Ça, c'est la mécanique politique qui a mené à l'élaboration de la Politique. Mais les raisons profondes? Pourquoi le Sommet de Montréal l'a-t-il demandée exactement? On ne s'en souvient plus, ce n'est pas là. Il faudrait que la Ville fasse siennes ces raisons-là et qu'elle le dise.

2495

Le patrimoine et l'urbanisme. On ne peut pas faire de la sauvegarde du patrimoine bâti dans un milieu urbain sans faire de l'urbanisme. C'est impossible. C'est de l'urbanisme. Et ça se trouve un peu dans le document mais en filigrane. Je ne pourrais

2500 même pas vous dire où exactement, là, c'est quelque part entre les lignes. Mais ce n'est pas clair. Ce n'est pas assez clair.

2505 Il faut bien comprendre que le patrimoine n'existe pas tout seul dans un coin. Il appartient à plusieurs mondes. Bien, je viens de le dire, n'est-ce pas? Le monde de la culture et de l'identité et, par ailleurs, il est soumis à des impératifs matériels très importants.

2510 L'urbanisme est un lieu, peut-être, de convergence qu'on viendrait exploiter. Les défenseurs du patrimoine doivent être rapprochés des urbanistes et travailler ensemble. Il faudrait qu'il y ait une fusion et que ce rapprochement entre les différents intervenants soit l'un des objectifs de la Politique. Parce que, autrement, si les urbanistes travaillent ici et les défenseurs du patrimoine militent ailleurs, et que les deux ne se rejoignent jamais, je ne vois pas comment on pourrait faire beaucoup de progrès. Donc patrimoine et urbanisme, c'est un lien essentiel.

2515 La mise en œuvre; deux points dans la mise en œuvre : d'abord, je crois que maintenant que nous avons des arrondissements et que les arrondissements ont des responsabilités en matière de patrimoine et la centrale en a aussi, je crois que la Politique devrait faire état de ça.

2520 Le document est très bien fait du point de vue information. Il y a beaucoup d'information rassemblée dans ces pages et il est très utile. Mais je crois qu'on pourrait aller un petit peu plus loin et nous faire un tableau ou un encadré comme ça sur les différentes responsabilités des arrondissements et de la ville centrale pour que le citoyen puisse s'y retrouver.

2525 Il y aura d'autres instruments, évidemment, qui viendront sans doute à l'avenir mais dans la Politique, je pense qu'il serait bien de le dire parce que le citoyen, si on veut l'impliquer, si on veut qu'il joue son rôle, un rôle actif dans la sauvegarde du patrimoine, il faut lui donner un fil d'Ariane pour se débrouiller dans le labyrinthe autrement il se décourage. Ça, c'est sûr.

2530 Donc centrale – arrondissement. Comment est-ce que tout ça s'articule. Et puis il y a l'appareil municipal lui-même dans la ville centrale. Où logera le patrimoine à l'intérieur de l'organigramme à l'Hôtel de Ville? Est-ce qu'il dépend de la Culture? Est-ce qu'il dépend du développement urbain? Est-ce qu'il dépend d'un autre, enfin, d'une autre unité du bureau du maire? On ne le sait pas. Ça n'est pas dit.

2540 Naturellement, la Politique n'a pas à nous donner des détails d'organigramme mais je pense qu'elle devrait établir un certain nombre de principes. Nous préconisons une approche multisectorielle pour le patrimoine, c'est-à-dire que l'urbanisme, culture, n'est-ce

2545

pas, ensemble. Je crois qu'il faudrait peut-être créer une unité, une sorte de passerelle entre les différents services compétents et que les gens travaillent ensemble et que le niveau d'autorité soit le même entre les différents secteurs, de façon à ce que le patrimoine ne se fasse pas avaler par un secteur ou par un autre. Qu'il ne reste pas entre deux chaises.

2550

Ça, je crois que c'est un problème pour la Politique du patrimoine et on dirait que ça n'a pas l'air d'avoir tellement effrayé les auteurs du document parce qu'on ne trouve pas ça.

2555

Une clarification; enfin, c'est la question qu'on trouve, je crois que c'est à la page 43, oui, « La veille patrimoniale ». La veille patrimoniale, nous nous sommes demandés ce que ça signifiait exactement.

2560

On dit ici que la Ville confiera au Conseil du patrimoine de Montréal, la mise sur pied de la veille patrimoniale. Et nous pensions que c'était ce que le Conseil faisait déjà, la veille patrimoniale. Ou alors, on peut penser que c'est l'ensemble de la Politique qui a, comme objectif, d'exercer une veille patrimoniale. Alors on ne comprend pas comment on singularise ici la veille patrimoniale et on l'attribue au Conseil en particulier.

2565

Si c'est une nouvelle tâche pour le Conseil, effectivement, il faudrait lui assurer de nouvelles ressources, comme il est dit ici. C'est dit. Bon, c'est bien. Mais il faudrait le faire, parce que le Conseil a déjà un mandat très lourd et assez peu de ressources pour exercer son mandat. Donc il ne faut pas surcharger les instances, les institutions parce qu'on risque, on leur rend un très mauvais service à ce moment-là. Donc, une clarification, à notre avis, s'impose sur ce point.

2570

La consultation des citoyens. Alors oui, il faut consulter les citoyens quand des décisions sont à prendre, en matière de démolition, de construction, de modification, de zonage ou de demande de dérogation. Mais il faut moderniser les méthodes. Il faudrait que ce soit dit à la radio, à la télévision aux heures de grandes écoutes, que ce soit affiché, non pas dehors quand il fait 30 degrés sous zéro mais dans les places intérieures, là où les gens passent.

2575

Dans le métro, dans les grands centres d'achats où les gens vont s'attarder pour lire une affiche, mais pas dans nos rues, là, comme ça, brochées, en petits caractères, collées sur une clôture ou alors en petits caractères aussi dans les journaux. Les gens lisent les journaux mais quand on arrive aux petits avis, là... Non, je ne pense pas que ce soit sérieux de dire qu'on consulte les citoyens de cette façon-là à notre époque. Il faut utiliser l'Internet et d'autres moyens.

2580

Voilà. Enfin, il y avait des points que nous voulions appuyer de façon spécifique, même si, bon, on appuie en général tout le document. Par exemple, en page 42, on trouve l'idée de « *former le personnel municipal appelé à renseigner et à informer le public et sensibiliser les décideurs municipaux au patrimoine.* »

2585

Très important, la sensibilisation des décideurs municipaux. C'est beau de sensibiliser la population mais elle l'est, en général, sensibilisée, la population. Enfin, un grand segment de la population est bien sensibilisé. C'est plutôt les décideurs municipaux et je ne pense pas seulement aux élus mais aussi aux fonctionnaires, aux gens de l'appareil municipal. Il faut certainement les sensibiliser. Le souci patrimonial doit devenir une sorte de seconde nature pour eux.

2590

« *La Ville de Montréal – propriétaire exemplaire* ». Ça, c'est de la page 49 à 54. Toute une section porte là-dessus. Ça, je trouve que c'est génial comme idée, que la Ville veuille absolument donner l'exemple, donner un bon exemple. Et je crois que c'est la meilleure façon de sensibiliser tout le monde, que la Ville, avec ses propriétés, donne cet exemple. Et il y aura un effet d'entraînement, certainement, quand on voit une maison restaurée, bien on a envie de faire la même chose parce qu'on voit ce que ça donne, on voit l'effet que ça produit.

2595

2600

« *Renforcer les mécanismes visant le respect de la réglementation (inspections, amendes)* ». J'étais très heureux de voir les amendes vraiment nommées de façon spécifique. Parce que, effectivement, moi, j'ai assisté à des démolitions illégitimes d'immeubles à Montréal. Il y a fort longtemps, je dois dire, mais ça se passait vers 5 h 30, 6h du matin, j'étais en plein décalage horaire, et tout à coup, on entend « boum, boum, boum » et puis c'était effectivement des maisons qui étaient en train d'être démolies de l'autre côté de la rue, des maisons anciennes, et c'est resté comme ça pendant des années puis, finalement, on a tout nettoyé et on a construit autre chose.

2605

2610

Les amendes sont dérisoires, d'après ce qu'on entend, et il faudrait vraiment accorder beaucoup d'importance à ça parce que, sinon, la Politique n'impressionne personne et ce n'est pas sérieux et les gens s'en fichent. Bon.

2615

Donc les amendes, un autre point, examiner le mode de gestion actuel des démolitions, incluant les procédures de documentation, oui, et à la page 59, on a « *Mettre en place des mesures incitatives efficaces visant la conservation et la mise en valeur du patrimoine.* » Et, là, on a différentes choses comme les incitatifs fiscaux, établir des bonifications à la conservation à l'intérieur de programmes existant, et cetera. Évaluer la possibilité de taxer l'inoccupation. Ça, je crois que c'est une excellente idée. Taxer l'inoccupation car un immeuble qui n'est pas occupé, qui n'a pas de fonction est en danger, même s'il est encore solide physiquement, s'il n'a plus de fonction, il est certainement en danger.

2620

2625 On voudra en faire quelque chose d'autre, on voudra le démolir pour construire. Nous sommes dans un milieu urbain. Les terrains ont de la valeur et quand on circule dans le centre ville, on voit quand même des choses. Et malgré toute la réglementation et toutes les instances consultatives et toutes les associations que nous avons, tout ça c'est de l'écrit. C'est ça, le côté jovialiste, un peu.

2630 Alors c'est bien décrit mais malgré tout ça, le patrimoine est en danger. Et c'est le sentiment d'une bonne partie de la population. Donc on se demande, finalement... C'est pour ça que le bilan critique est important. Je reviens à ce que je disais au début, on a eu un Plan d'urbanisme, on a un Plan d'urbanisme mais en quoi ce Plan a-t-il favorisé la sauvegarde du patrimoine. C'est ça qu'il faudrait nous dire.

2635 En quoi l'a-t-il favorisé? Et s'il ne l'a pas favorisé, alors qu'on le dise et qu'on dise pourquoi. Et voilà pourquoi il nous faut une Politique du patrimoine. Vous comprenez? C'est ce que nous essayons de dire.

2640 Alors c'est ça. « (...) *l'inoccupation et élaborer des méthodes d'évaluation des retombées positives des interventions en matière de patrimoine.* » Ça, c'est très important aussi. Mais comme je dis, il y a beaucoup de... Oui, l'autre chose. « *Les incitatifs fiscaux visant à compléter ou à remplacer les programmes de subvention traditionnels* ».

2645 Alors les programmes de subvention, ce serait bien de nous dire un peu plus de quoi il s'agit et qu'est-ce qu'on veut remplacer dans les programmes de subvention. Un petit peu plus d'information serait probablement bienvenue sur ce point.

2650 Alors voilà. Voilà ce que l'Association des Amis et propriétaires de maisons anciennes voulaient vous dire. Je vous remercie, Mesdames et Monsieur.

LA PRÉSIDENTE :

2655 C'est nous qui vous remercions. C'est vraiment tout un ensemble de considérations rattachées très précisément au projet de Politique et on vous remercie pour ce travail de qualité que vous nous avez présenté.

2660 J'avoue qu'il devient difficile de trouver des questions parce que vos positions sont tellement bien clairement exprimées mais quand même, j'aimerais peut-être aborder avec vous la question des statuts de protection prévus par la *Loi sur les biens culturels* dans le but de savoir ce que les Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec en disent.

Le projet de Politique propose de modifier certains volets de la Loi. Je ne sais pas si c'est un des aspects qui a retenu votre attention, je ne sais pas si c'est un des volets de la protection patrimoniale qui retient l'attention des Amis et propriétaires de maisons

2665 anciennes mais on a senti, à travers d'autres intervenants, que dans certains cas, les gens
étaient réticents à se voir attribuer un statut patrimonial, tandis que dans d'autres pas du
tout.

M. LOUIS PATENAUDE :

2670 On n'a pas vraiment discuté de cette question en vue de cette intervention
aujourd'hui. Donc, je ne peux pas vraiment vous parler au nom de l'Association sur ce
point mais je dirais que, effectivement, c'est vrai qu'il y a des gens qui ont des réticences à
cet égard mais c'est parce qu'ils n'ont pas d'avantages.

2675 Les propriétaires de maisons anciennes, comme j'ai dit au début, ont un grand défi
devant eux. Il faut restaurer, très souvent, la maison et ça demande énormément de travail
et d'investissement en argent également. Ça prend des moyens qu'ils n'ont pas toujours,
alors c'est pour ça qu'il leur faut quinze ans, vingt ans, trente ans très souvent.

2680 Et s'il y avait des subventions, justement, là je crois que les gens seraient plus
intéressés à obtenir une protection officielle, si en même temps que la protection officielle,
ils recevaient une aide financière. Et ça peut être, comme on dit, les incitatifs financiers,
c'est-à-dire une baisse de taxes. C'est très important. Peut-être pas une subvention mais
2685 ça revient au même, au fond, une baisse de taxes.

Ça, on l'a vu ailleurs. C'est un fait. Les gens hésitent et n'aiment pas tellement se
faire classer, se faire protéger parce que ça ne leur rapporte pas d'avantages, le genre
d'avantages qu'ils recherchent et ça peut rendre la vente de la maison plus difficile aussi
2690 pour cette raison-là.

Je veux dire que c'est une sorte de carcan. Bon, on accepte, si la maison est
ancienne et qu'on veut effectivement qu'elle soit conservée, mais il faudrait aussi que ça
ne soit pas qu'un carcan. Il faut que ce soit aussi un avantage pratique pour le propriétaire
2695 de cette maison.

LA PRÉSIDENTE :

2700 Sur le plan pratique, les propriétaires de maisons anciennes, le volet réglementaire
quand il s'agit d'obtenir un permis et tout, est-ce que c'est perçu comme étant très
complexe ou finalement, on le fait tellement étape par étape que ce n'est pas un irritant
particulier?

M. LOUIS PATENAUE :

2705 Non, je ne pense pas. Je ne pense pas que ce soit mal perçu comme ça. Ce qui nous inquiète davantage, c'est les demandes de dérogation qui sont obtenues dans le cas de, vous savez, de permis de démolition. On demande une dérogation et la dérogation est presque toujours acceptée. Ça, c'est une chose qui nous inquiète davantage.

2710 L'obtention des permis, je ne pense pas. Les propriétaires achètent une maison et ils veulent lui rendre un peu son caractère historique. C'est toujours très compliqué parce que qu'est-ce qu'on veut faire quand on restaure une maison? Est-ce qu'on veut rendre la maison dans l'état où elle était au moment de sa construction ou sa construction a été complétée ou, vingt-cinq ans plus tard quand on a ajouté quelque chose, ou cinquante
2715 ans plus tard, quand on a fait tel ou tel changement.

Ça, ce sont des questions qui retiennent l'attention des propriétaires. Quoi faire? La question des permis, je ne pense pas que ça pose tellement de problèmes aux propriétaires, du moins en tout cas dans l'immédiat, là, pour les fins de cette consultation, je n'ai pas de, si vous voulez, de commentaires à vous faire sur cette question-là.
2720

LA PRÉSIDENTE :

2725 Quand vous parlez de dérogation, vous parlez de dérogations qui sont demandées par les propriétaires de maisons anciennes eux-mêmes? Je n'ai pas trop bien compris le...

M. LOUIS PATENAUE :

2730 Ah, non, là je revenais au patrimoine en général quand, à Montréal ici, on demande une dérogation pour faire ceci ou cela, construire 25 étages de condos en face du Mount Stephen Club, par exemple, qui est protégé. C'est l'aire de protection, on demande une dérogation et on l'obtient.

2735 On nous dit : « Mais oui mais la population a été consultée, on a mis un avis dans les journaux », justement ce que je vous disais tout à l'heure. Qui a vu l'avis dans les journaux? Qui a vraiment pris la peine de se prononcer là-dessus? Qui a été informé? On ne sait pas. Mais le permis de démolition a été donné au vieux YMCA qui faisait face au Mount Stephen Club et le permis de construction de à peu près 25 étages de condos a été accordé. Bon. Voilà.

2740 Alors évidemment, le Mount Stephen Club n'est pas touché, vous allez me dire, il est là. Mais c'est bien de sauvegarder un immeuble, sauf qu'il faut lui donner un cadre qui lui convienne. Il ne faut pas le déprécier par des constructions. Et je ne dis pas qu'il faut construire d'autres Mount Stephen Club autour, il ne s'agit pas de copier les immeubles

2745 anciens, non, ce n'est pas ça. Mais il faut quand même des ajustements. Il faut faire un effort de mise en valeur. On construit trop comme si on était sur une île déserte, sans s'occuper de ce qu'il y a autour, et on perd des vues. On parlait de vues tout à l'heure.

Moi, j'ai perdu une vue. Quand je sortais de mon immeuble, je voyais le fleuve.
2750 Maintenant, je vois le Centre Bell parce que je suis en haut. Donc maintenant je vois le Centre Bell, ma vue sur le fleuve est bloquée. Bon, voilà. Alors ça, ce sont des choses dont il faut tenir compte quand on construit. On dirait qu'ici, à Montréal, on construit en dépit des aires de protection qui existent et des règlements de zonage. On construit sans égard pour ce qui existe déjà.

2755

LA PRÉSIDENTE :

Madame Beudet.

2760 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

Mon premier point, vous venez d'y répondre. C'était justement votre allusion, quelque part dans le mémoire, je ne me souviens plus où, où vous mentionnez justement qu'on doit préserver quand même un environnement autour d'un immeuble ancien. On a
2765 eu d'autres représentations aussi de gens qui possèdent des immeubles anciens et qui ont de la difficulté à protéger les rues adjacentes avec des immeubles qui, finalement, n'ont plus de contexte avec ce qu'ils ont fait comme projet de vie, comme vous dites.

Mon deuxième point, c'était plus en regard du Plan d'urbanisme. C'est très bien,
2770 c'est très intéressant, d'ailleurs, que vous insistiez sur ce lien avec le Plan d'urbanisme par rapport à la Politique du patrimoine. J'aimerais vous entendre un peu plus dans le détail de l'application de ce plan et aussi de la réglementation que chaque arrondissement doit faire, préparer, mettre à jour, et cetera, par rapport au document complémentaire.

2775 Je ne sais pas si dans votre métier vous avez des antennes de ce côté-là ou si l'Association a porté une réflexion par rapport à ces choses-là.

M. LOUIS PATENAUDE :

2780 Non, nous n'avons pas creusé cette question. J'ai quand même de l'espoir, quant au nouveau Plan d'urbanisme. Je crois, la raison pour laquelle j'ai mis ça dans le document, c'est que l'ancien plan d'urbanisme n'a pas porté les fruits qu'on espérait de lui, évidemment. On a plusieurs pertes patrimoniales en dépit du fait qu'on avait un plan d'urbanisme.

2785 J'espère que le nouveau Plan d'urbanisme va être plus respectueux du souci patrimonial, mais c'est à voir. C'est une question d'application et de volonté politique. Et c'est pour ça, je reviens au fondement, c'est dans les fondements de cette politique qu'on trouve la volonté, vraiment. Et il faudrait qu'on sente que la Ville adhère à l'importance du patrimoine et c'est ce qu'on ne sent pas dans le document, malheureusement.

2790

Je ne dis pas que la Ville n'y adhère pas, comprenez moi bien. Je pense que, effectivement, parmi les élus et à l'intérieur de l'appareil municipal, il y a des gens extrêmement convaincus mais il faut que le document le montre.

2795 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2800

Monsieur Archambault?

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

2805

Croyez-vous que les règles du jeu sont suffisamment claires ou est-ce qu'elles devraient être davantage précisées? Vous avez donné l'exemple du Mount Stephen Club, vous dites : « Il a une aire de protection et pourtant on a construit les copropriétés que l'on connaît. » On est venu plus tôt nous parler d'un projet, d'un promoteur qui a dû modifier son projet parce que, à la suite du dépôt de l'analyse, à la fin des démarches, à un moment donné, on a remis en cause la démolition d'un bâtiment secondaire – je n'entrerai pas dans le détail, on n'est pas ici pour arbitrer s'il fallait ou pas – mais j'en viens surtout à l'idée qu'on arrive dans cette démarche-là à un moment donné et les règles du jeu ne semblent pas claires.

2810

2815

Comme, par exemple, pour le Mount Stephen, s'il y a une aire de protection, qu'est-ce qu'on veut protéger? Comment est-ce qu'on veut le protéger plutôt que de toujours aller en réaction, en réaction avec des pressions? Le promoteur qui voit un terrain vacant, il dit : bien, moi, j'ai un terrain vacant, ou un terrain qui n'est pas vacant, il dit « je vais le rendre vacant et je vais pouvoir faire des trucs », est-ce que ce serait dans l'intérêt de tout le monde que les règles soient plus...

2820

M. LOUIS PATENAUDE :

2825

Absolument. Je crois que les promoteurs immobiliers devraient recevoir des directives de la Ville. Je pense que quand on a un terrain vacant dans le centre ville de Montréal, il faudrait s'en occuper avant que les promoteurs élaborent des projets.

2830 Autrement dit, il faut renverser la démarche. Depuis trop longtemps, les promoteurs vont à l'Hôtel de Ville et proposent des projets et la Ville, justement, réagit. Et comme elle a besoin, évidemment, que l'on construise, on connaît les difficultés de la Ville, bien on finit par dire oui ou on fait un compromis. On négocie, on fait un compromis.

2835 Ça, c'est ça, enfin je pense, que la Politique devrait changer cette situation-là. Il faudrait que ce soit une contrainte. Que ce soit le Conseil du patrimoine ou les responsables de la Politique du patrimoine à la Ville qui élaborent des directives en vue de tel ou tel immeuble patrimonial ou tel ensemble ou tel terrain qui est vacant, qui est constructible. Il faudrait le savoir avant. Et on pourrait faire connaître ces directives aux promoteurs ou les promoteurs sauraient qu'ils peuvent les obtenir de la Ville, et les projets seraient conçus en fonction de ces directives.

2840 Donc ils auraient beaucoup plus de chance d'être acceptés et d'être acceptés dans la sérénité et l'harmonie. Et ne pas créer une crise.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

2845 D'accord.

M. LOUIS PATENAUDE :

2850 C'est ça qu'il faudrait. Il faudrait sortir du registre de crise. Le patrimoine se sauvegarde par crise, à l'arrachée. Il faut faire des pétitions et il me semble que la Politique devrait viser à corriger cette situation.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

2855 D'accord. Un autre point, la taxe sur l'inoccupation. Je dois dire que vous êtes le premier à souligner ce bon coup de la Politique patrimoniale. Ça pose quand même des problèmes; je pense, par exemple, à la maison Notman qui est inoccupée. S'il y a un promoteur qui élabore des projets, donc puisque la maison est inoccupée, bon, j'imagine qu'il paie quand même des taxes, mais vous voudriez surtaxer l'inoccupation ou...

2860

M. LOUIS PATENAUDE :

2865 Oui. Évidemment, il y a toujours des effets pervers. Mais je pense que l'inoccupation – et la maison Notman est un excellent exemple, voilà une maison qu'on a réussi à sauvegarder, elle existe, mais qu'est-ce qu'on en fait? On ne lui a pas trouvé de nouvelles fonctions. Et n'ayant pas de fonction, elle est quand même encore menacée. Et on dirait que les milieux patrimoniaux se sont tus. On n'en entend plus parler.

2870 Pourtant, elle est à louer ou à vendre, je pense que l'affiche est encore là, elle est à louer ou à vendre, et pendant ce temps-là, il me semble qu'elle doit se détériorer. Enfin, j'espère que non, mais ce que vous semblez me dire c'est que si on le surtaxe, il sera encore plus pressé de s'en défaire. Et que ça peut avoir un effet, justement, négatif, l'effet contraire de celui recherché.

2875 C'est fort possible. Alors c'est une chose à considérer. C'est une chose à considérer effectivement. Mais je pense que l'inoccupation doit être découragée. Et je crois que les milieux responsables en matière de patrimoine devraient se pencher sur un cas comme celui-là, comme la maison, et essayer de lui trouver un nouvel usage, une nouvelle fonction.

2880 Il ne s'agit pas de se précipiter non plus. Je pense tout à coup aux églises. On ne peut pas trouver une nouvelle fonction...

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

2885 J'allais vous le suggérer.

M. LOUIS PATENAUDE :

2890 On ne peut pas trouver une nouvelle fonction pour toutes les églises de Montréal en un an, c'est impossible. Alors il faut se garder d'être trop pressés dans ce domaine-là. On a du temps. On a le temps de notre côté, quand même. Alors je crois qu'il faudrait prendre des mesures conservatoires dans un cas pareil, parce que tôt ou tard, il y aura des nouvelles fonctions qui pourront être attribuées aux églises. Mais il ne faut surtout pas les démolir. Elles ont été construites au prix d'immenses sacrifices à l'époque où notre société était pauvre. Et maintenant qu'elle est riche, on va les démolir. Il y a quelque chose d'absurde là-dedans. Il faut y penser.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

2900 D'accord.

M. LOUIS PATENAUDE :

2905 Et la maison Notman, je pense que c'était aussi un exemple extrêmement important et je crois qu'on devrait se pencher là-dessus. C'est une chose d'ailleurs que j'ai à l'esprit, pour les mois qui viennent à l'Association, certainement pour notre bulletin, essayer... Je crois qu'il faut qu'on essaie de faire le point sur la maison, savoir où elle en est, qu'est-ce qui arrive. Je la vois souvent, je passe devant et je me dis « qu'est-ce qu'on fait avec ça? »

2910 Cette maison, si vous l'avez présente à l'esprit, elle est contiguë à une station service.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Tout à fait.

2915

M. LOUIS PATENAUDE :

Qui est deux fois plus large de façade qu'elle-même.

2920

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Oui.

M. LOUIS PATENAUDE :

2925

Alors c'est là où la mise en valeur se pose aussi. Comment peut-elle donner son plein rendement patrimonial, cette maison, alors qu'elle est entourée – elle n'est pas entourée; de l'autre côté, il y a d'autres maisons...

2930

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Il y a l'hôtel Godin, quand même.

M. LOUIS PATENAUDE :

2935

Pardon?

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

2940

Il y a l'hôtel Godin de l'autre côté.

M. LOUIS PATENAUDE :

L'hôtel Godin en face.

2945

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Oui.

M. LOUIS PATENAUDE :

2950

Et de l'autre côté de la maison, il y a d'autres maisons aussi de la même époque ou à peu près. Donc ça forme un ensemble assez cohérent. Mais du côté est, on a une immense station service qui est là et, bon, qu'est-ce qu'on peut en faire? On pourrait planter des arbres peut-être. Il a y des choses à faire, mais qui va le faire? Et il me semble

2955

que la Politique devrait nous aider à répondre à des besoins comme ceux-là, de façon à ce que la maison ne soit pas uniquement sauvegardée mais qu'elle prenne un sens dans son environnement urbain.

2960

Je pense qu'un immeuble patrimonial devrait constituer une sorte de clé de voûte pour un quartier, sans que ça ne soit, encore une fois, un carcan et qu'on bloque le développement et qu'on empêche les gens de vivre, au contraire. C'est pour leur permettre de mieux vivre. Ça contribue au mieux-être des citoyens.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

2965

D'accord, merci.

LA PRÉSIDENTE :

2970

Monsieur Patenaude, je ne sais pas si vous êtes au courant mais le projet des Habitations Milton de la maison Notman, donc le promoteur immobilier et son architecte, suite au premier projet qui avait été refusé en 2002, est venu faire une présentation à l'Office. Donc le 10 février en après midi et donc dans les transcriptions de la séance, vous pourrez voir où en est rendu le projet.

2975

M. LOUIS PATENAUDE :

Très bien, merci beaucoup.

2980

LA PRÉSIDENTE :

2985

Ça me fait plaisir, c'est là pour ça. Sans nécessairement vouloir vous sonder outre mesure, je vous demanderais, parce que vous parlez de trouver de nouveaux usages aux bâtiments. Selon vous, est-ce qu'il devrait y avoir des balises qui permettent – puis, là, je vais être caricaturale – d'éliminer certains types de conversion pour des raisons patrimoniales ou, selon vous, au cas par cas on doit être en mesure de regarder quelle nouvelle fonction on peut donner à un ancien bâtiment?

M. LOUIS PATENAUDE :

2990 Je crois qu'on pourrait élaborer des principes mais il faut aussi voir cas par cas parce que c'est... Vous pensez aux églises peut-être en posant cette question?

LA PRÉSIDENTE :

2995 Oui, on entendait l'Université McGill tout à l'heure qui réutilise d'anciennes maisons pour des fonctions de recherche, d'enseignement et de bureau. Donc, effectivement, les bâtiments anciens, si on veut les intégrer au milieu de vie d'aujourd'hui, il faut leur trouver de nouvelles vocations.

3000 **M. LOUIS PATENAUDE :**

Absolument. Je trouve que c'est capital dans la sauvegarde du patrimoine, la recherche de nouveaux usages pour les maisons anciennes. Et il faut faire preuve d'imagination. Et on peut aussi prendre exemple sur les villes européennes. En Europe, 3005 les immeubles ont 200, 300, 400 ans et ils ont servi à toutes sortes de choses.

Il ne faut pas non plus être trop... Faire preuve d'une espèce de fausse pudeur là-dedans. À un moment donné, un immeuble doit pouvoir servir à d'autres fonctions. Je crois que les églises devraient, autant que possible conserver une vocation collective. Une 3010 église, c'est une maison commune et c'est difficile là transformer, une église.

On sait, enfin on nous dit que c'est très cher de transformer une église en Condo. Donc, je pense que ça, il y aura là, à un moment donné, un cran d'arrêt. Quand la mode des condos sera un petit peu passée, on ne cherchera plus à convertir des églises en 3015 condos, peut-être, parce que c'est très coûteux et ce n'est pas la chose la plus heureuse au monde.

Bon. Mais enfin, si ça permet de sauver quelque chose... Je ne sais pas. Je ne sais pas. Il vaut mieux que l'église garde un usage collectif. Ça, c'est certain. Mais on ne peut 3020 pas trouver des nouveaux usages tout de suite comme ça pour je ne sais combien d'églises. C'est pour ça qu'il faut plutôt prendre des mesures conservatoires et se donner du temps.

Pour les maisons, c'est plus facile. Les couvents, les collèges, c'est beaucoup plus facile parce que, bon, on les transforme en bureau, comme vous dites, ou ça devient le 3025 siège d'agences ou de grandes institutions, et cetera. C'est plus facile de leur trouver de nouveaux usages.

3030 Je pense que ce qui compte, vous parliez de McGill, ce qui compte aussi c'est l'entretien des maisons. Ce n'est pas tout de les garder mais il faut bien les entretenir, les maisons anciennes. Il ne faut pas trop les trafiquer, non plus. Du moins les façades.

3035 On a souvent des exemples de portes qui ont été condamnées. Je ne vois pas pourquoi on a condamné la porte, on pourrait la laisser, la porte. On a changé la fenestration et ça change les proportions, ça change le rythme d'une façade. Et la façade appartient à tout le monde, elle n'appartient pas seulement au propriétaire.

3040 Une façade, c'est un bien public. Et ça, c'est une notion importante en patrimoine, ça pourrait être dans la politique. Ce qu'on voit de la rue, c'est d'une certaine façon un bien public mais si, légalement, ça appartient à une personne et que c'est cette personne qui en est responsable. On ne peut pas changer, faire ce qu'on veut avec une façade qui est vue des citoyens qui circulent dans la rue. Un citoyen a le droit à un environnement signifiant.

3045 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est un très bon exemple de lieu où se rejoignent l'urbanisme et le patrimoine.

M. LOUIS PATENAUDE :

3050 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, Monsieur Patenaude.

3055

M. LOUIS PATENAUDE :

C'est moi qui vous remercie.

3060 **LA PRÉSIDENTE :**

Nous allons prendre une pause de cinq minutes et nous allons reprendre tout de suite après.

3065 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

3070 Alors nous invitons monsieur Ramet à venir, de la Société d'histoire de la Côte-des-Neiges. Alors bonjour et bienvenue.

M. PIERRE RAMET :

3075 Bonjour Madame la présidente, Madame et Monsieur les commissaires. Je suis Pierre Ramet, je suis coordonnateur à la Société d'histoire de la Côte-des-Neiges. Alors je viens de vous déposer le mémoire que nous avons produit, en m'excusant de ne pas vous l'avoir transmis plus tôt. Je vais essayer de vous présenter l'essentiel. Je pense que vous avez déjà entendu pas mal de choses. Alors dans la mesure du possible, on essaiera de raccourcir un petit peu.

3080

Ça commence par une présentation de notre organisme, sur laquelle je passerai assez rapidement.

3085 La Société d'histoire de la Côte-des-Neiges est une société d'histoire de quartier qui existe depuis 1982 et qui travaille dans le quartier Côte-des-Neiges à la promotion de l'histoire et du patrimoine de Côte-des-Neiges.

3090 C'est un quartier, comme vous le savez, où il y a une population immigrante très importante, il y a donc tout un travail de sensibilisation à faire pour développer l'appartenance. Alors c'est à quoi nous nous employons en travaillant en collaboration souvent avec différents organismes, que ce soit Les Amis de la montagne, Héritage Montréal ou diverses sociétés, suivant les dossiers.

3095 Nous avons participé, au fil du temps, à un certain nombre de consultations, notamment sur le cimetière, l'Université de Montréal, l'Oratoire Saint-Joseph, pour n'en nommer que quelques-unes. Vous avez quelques détails supplémentaires ici.

3100 Pourquoi nous sommes-nous intéressés à la consultation publique sur le projet de Politique du patrimoine de Montréal? Je vais dire que c'est pratiquement un intérêt naturel pour une société d'histoire qui s'occupe du patrimoine aussi et depuis que nous existons, depuis 82, nous avons toujours travaillé, non seulement à faire connaître l'histoire de Côte-des-Neiges mais à défendre son patrimoine.

3105 Donc, toutes les initiatives qui, d'une façon ou d'une autre, visaient à développer la conscience patrimoniale à Montréal ou même à l'intérieur du Québec, nous y avons participé dans la mesure du possible. Je rappelle simplement l'existence des Assises du

patrimoine, du Forum du patrimoine et ainsi de suite, donc des expériences assez longues, parfois décevantes aussi quant aux résultats.

3110

À travers ces initiatives, ces efforts, nous avons souhaité – quand je dis nous ce n'est pas simplement notre société, mais les autres organismes – la production d'une Politique du patrimoine à l'échelle du gouvernement du Québec. Je pense que, à ma connaissance, ce n'est pas encore sorti.

3115

Alors nous nous réjouissons du fait que ce soit Montréal qui produise cette première Politique du patrimoine.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

3120

Début de la phrase à la page 2 : « Le projet actuel de Politique (...)

Fin de la phrase à la page 2 : (...) et les nuances nécessaires. »

3125

Étant donné que cet enthousiasme ou cet intérêt n'est pas partagé par tout le monde. Mais, enfin, on a pu quand même, au cours des 25 dernières années, mesurer tout de même tout un chemin qui a été fait quant à l'intérêt, dans la population, pour le patrimoine en général et pas simplement le patrimoine strictement historique, tel qu'il était conçu dans le temps.

3130

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 2 : « Autrement dit, il était temps (...)

Fin de la phrase à la page 2 : (...) ses multiples formes. »

3135

C'est une des caractéristiques qu'on rappelle dans le projet et puis que, bien sûr, on vous a soulignée certainement à travers les interventions qui ont été faites, cette diversité du patrimoine par rapport à la conception d'autrefois où c'était surtout architectural.

3140

Le projet de Politique est pour nous un projet édifiant et emballant.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

3145

Début de la phrase à la page 2 : « Le projet déposé (...)

Fin de la phrase à la page 2 : (...) encore insoupçonnée. »

Le patrimoine est un défi continu. Et ce n'est pas une politique qui viendra mettre un terme à ce défi parce qu'il n'y aura jamais de solution définitive au problème du

3150 patrimoine. Ça implique une conscience de la population, la population se renouvelle et donc je pense que ce sera un éternel combat, si on peut dire.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

3155 **Début de la phrase à la page 3 : « Sans vouloir être rabat-joie (...)
Fin de la phrase à la page 3 : (...) ou de leurs contraintes? »**

Autrement dit, qu'advient-il de la présente politique du patrimoine quand elle sera adoptée, lorsque l'administration municipale changera?

3160 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

**Début de la phrase à la page 3 : « Nous n'avons pas la réponse (...)
Fin de la phrase à la page 4 : (...) grands centres commerciaux. »**

3165 Bien sûr, nous sommes bien placés, dans Côte-des-Neiges pour parler de ça parce que c'est un village qui a été intégré à Montréal au début du 20^e siècle, donc c'est relativement récent mais il reste tout de même certaines traces de ses origines qu'il conviendrait, dans la mesure du possible, de préserver, sans refuser pour autant le développement, bien sûr.

3170 Le caractère français de Montréal, autre point qui nous semble important.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

3175 **Début de la phrase à la page 4 : « L'un des charmes de Montréal (...)
Fin de la lecture du mémoire.**

Merci.

3180 **LA PRÉSIDENTE :**

3185 Merci à vous, Monsieur Ramet. Nous allons profiter de votre présence ici pour vous poser quelques questions. J'aurais tendance à commencer par le réseau patrimoine dont vous êtes membre. Vous avez parlé du soutien aux organismes, donc de l'importance de s'associer les partenaires associatifs – là, je fais un peu un lapsus – du milieu. Comment voyez-vous le rôle du réseau patrimoine dans ce contexte-là?

M. PIERRE RAMET :

3190 Je pense que le réseau, qui est une initiative nouvelle à Montréal, qui est encore en cours de développement, aurait une importance très grande dans la mesure où il permettrait de donner davantage de puissance aux actions qui sont localement développées.

3195 Bien sûr, il y a l'utilisation des moyens d'aujourd'hui, l'informatique, et cetera, l'Internet, qui n'existait pas autrefois, mais je pense que l'accroissement des relations entre tous les réseaux et la mise en commun des informations donneraient, créeraient – un mot qui est à la mode, là – une synergie qui serait certainement profitable au patrimoine.

3200 Parce qu'il y a bien des initiatives locales ou des efforts qui se font à une échelle réduite dans un quartier ou tout ça, qui ne sont pas connues du reste de Montréal et dont on profiterait si on pouvait les partager. Mais ce ne serait pas simplement un réseau qui regrouperait les organismes en patrimoine, sociétés d'histoire ou autres, tout ça, mais les partenaires de la Ville et les autres. Donc ce serait un réseau global, y compris les 3205 musées, les institutions religieuses, les archives, enfin tout ce qui est mentionné pratiquement dans le projet de Politique.

Donc tout le monde se trouverait un petit peu associé, partie prenante à la défense de la cause du patrimoine. C'est dans ce sens-là que je pense que ça créerait vraiment 3210 une dynamique beaucoup plus active, si vous voulez, pour le patrimoine, à la condition que, évidemment, on accorde à ce réseau, les moyens d'être efficace parce que si c'est simplement un réseau qui est fait sur le papier ou qui existe sur un site mais qu'en pratique, on ne peut pas aller plus loin que ça, bien à ce moment-là, je pense qu'on 3215 manquerait notre coup.

LA PRÉSIDENTE :

3220 Quand vous avez regardé la Politique avec vos collègues de la Société d'histoire, est-ce que vous cherchiez à y trouver quelque chose pour les sociétés d'histoire? Est-ce qu'il y a quelque chose que vous aimeriez voir dans la Politique que vous n'avez pas trouvé pour le genre d'organisme duquel vous êtes coordonnateur?

M. PIERRE RAMET :

3225 Oui. Bien, c'est-à-dire que je crois qu'un des problèmes des sociétés d'histoire, c'est aussi une question de financement. Et les gens sont assez prudents, avant de s'engager dans des dossiers patrimoniaux, parce que ça va leur demander des efforts,

des énergies et des moyens supplémentaires alors qu'ils sont d'abord dévoués à l'histoire au sens strict, si vous voulez.

3230

Mais, comment dirais-je, l'attitude change. Je pense que maintenant, de plus en plus, les sociétés d'histoire, sans n'en nommer aucune, sont plus sensibles à cette dimension patrimoniale.

3235

Avant c'était un sujet qui était un petit peu parfois délicat parce que c'était souvent, les dossiers patrimoniaux étaient souvent des dossiers controversés. On montait aux barricades pour défendre des maisons qui étaient menacées ou autres, et puis politiquement ce n'était pas toujours invitant pour certains organismes, si vous voulez.

3240

Tandis que maintenant qu'on a pris conscience que le patrimoine, ce n'est pas seulement la défense des maisons qui risquent d'être démolies mais qu'il y a bien d'autres choses, bien je pense que petit à petit, il y a un certain nombre de ces sociétés qui embarquent, si vous voulez, et donc peut-être que si la nouvelle rédaction du projet pouvait faire un peu plus de place aux sociétés d'histoire, ce serait certainement à l'avantage de tous.

3245

Maintenant, je vais vous dire que pour le réseau, il y a beaucoup – enfin, beaucoup – il y a plusieurs sociétés qui se sont intéressées au réseau. Donc ce sera un autre moyen de les rejoindre.

3250

LA PRÉSIDENTE :

Mais vous savez que la place de l'histoire dans la Politique du patrimoine a fait l'objet de plusieurs interventions, dont celle du réseau d'histoire – je ne sais plus comment... De l'UQAM, donc quatre qui nous ont présenté un mémoire à cet effet-là.

3255

Vous avez mentionné dans votre mémoire qu'il devrait peut-être y avoir certains éléments de la Politique du patrimoine qui devraient être enchâssés dans la Chartes de la Ville de Montréal. Est-ce que vous aviez en tête des éléments particuliers?

3260

M. PIERRE RAMET :

Non, pas véritablement. Parce que ça, je pense que ça demande une réflexion légale, si vous voulez, dont on n'était pas capable, disons, enfin à ce moment-ci. Il aurait fallu avoir certains avis ou autres, mais on est vraiment préoccupé par l'avenir de cette Politique, si elle est adoptée. Qu'advient-il, dans quelques années, là, et s'il faut tout remettre en cause, en question, bien je pense que ce serait faire un pas en arrière assez catastrophique.

3265

3270 Donc pour éviter ça, on voudrait, dans la mesure du possible, voir s'il n'y aurait pas certains éléments de la Politique – évidemment, on ne parle pas des détails et tout ça – qui pourraient être protégés et inciter les administrations suivantes à respecter cet engagement.

LA PRÉSIDENTE :

3275

Madame Beaudet?

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

3280

J'aimerais faire appel à votre expertise locale, parce que vous êtes une société d'histoire d'un quartier important de la Ville de Montréal. Quand vous parlez, vous semblez avoir une crainte à la continuité ou la pérennité de la mise en œuvre d'une politique du patrimoine et je me demandais si vous faites référence à certaines problématiques qui sont plus particulières aux arrondissements de la Ville de Montréal et comment, s'il y en a, peut-être en faire part, les partager avec nous et aussi de voir comment vous voyez la relation entre arrondissements et ville centre, par rapport à ça.

3285

M. PIERRE RAMET :

3290

Oui. Effectivement, il y a un point qui me vient immédiatement à l'esprit, c'est la question du cimetière, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges qui est situé dans l'arrondissement Côte-des-Neiges, Notre-Dame-de-Grâce, et bon, enfin, sans parler en détail de ce dossier-là, il est question d'une construction de mausolée et tout ça qui suscite une certaine polémique... et qui va prendre la décision au bout du compte, ça va être l'arrondissement.

3295

Alors il nous semble – et ça, c'est un exemple particulier – que c'est un dossier qui dépasse le stricte cadre de l'arrondissement parce que la protection de la montagne et du cimetière, ce n'est pas simplement une question qui regarde les citoyens qui vivent le long du chemin de la Côte-des-Neiges ou dans les appartements Rock Hill, mais tout Montréal est concernée.

3300

Donc, là, il y a certainement la relation entre la ville centrale, la ville centre et puis les arrondissements, en matière de patrimoine, suscite certaines inquiétudes et puis mériterait peut-être ultérieurement certaines adaptations. C'est un dossier bien délicat, nous en avons bien conscience, chaque maire d'arrondissement est jaloux de ses prérogatives mais je pense qu'il faut prendre conscience qu'il y a des dossiers qui dépassent l'intérêt strictement local.

3305

3310 C'est vrai aussi pour l'Université de Montréal, par exemple. Bon, là, ils ont terminé les constructions ou autre, mais on ne peut pas considérer que ce soit un dossier simplement de Côte-des-Neiges même si c'est situé dans Côte-des-Neiges. C'est un exemple qui nous vient à l'esprit.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

3315 Donc il y aurait certains éléments du patrimoine de la Ville qui devraient relever de la ville centre ou plutôt la ville centre devrait avoir une vision d'avenir pour toute l'île de Montréal.

3320 **M. PIERRE RAMET :**

Ah, bien ça, je crois qu'elle devrait avoir une vision et je suis persuadé qu'elle en a une. Évidemment, bon, il y a cette histoire de fusion/défusion et tout ce que vous voulez, alors c'est sûr qu'on est dans une période un petit peu délicate parce que c'est assez politique ou autre, mais si on essaie de prendre un petit peu de recul et puis que l'on regarde la question du patrimoine à une autre échelle, ce ne sont pas, enfin le patrimoine en général, là, ce n'est pas un dossier strictement local.

3330 C'est bien sûr qu'à Westmount ou à Baie d'Urfée ou Beaconsfield, chacun va être jaloux de la défense de son propre patrimoine, mais on ne peut pas établir des barrières comme ça entre les quartiers de Montréal, fussent-ils des villes défusionnées. Je pense qu'il faut avoir, et puis ça ce n'est pas une chose qu'on peut, à mon avis, imposer de façon, par la force, si vous voulez, je pense qu'il faut certainement une discussion très longue, une sensibilisation et puis que ce soit une espèce de consensus qui se crée entre les arrondissements et puis la Ville.

Procéder par tic-tac, ce serait catastrophique, à mon avis.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

3340 D'accord, merci.

LA PRÉSIDENTE :

3345 Monsieur Archambault?

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

3350 Oui. Tout à l'heure, vous avez mentionné bien sûr que le patrimoine est un défi
continu, il n'y a jamais de réponse définitive. Je pense qu'on est tous d'accord là-dessus
et vous vous posez la question de savoir qu'est-ce qu'il peut arriver quand il y aurait un
changement ou quoi.

3355 Vous avez probablement entendu ma question à la personne qui vous précédait
touchant la question des balises ou du problème que l'on trouve sur la clarté des règles du
jeu et j'ai envie de vous poser la même question pour avoir votre point de vue là-dessus.
Est-ce que vous trouvez qu'on a suffisamment, on donne suffisamment d'indication quant
à ce qu'on veut en matière patrimoniale? Est-ce qu'on est suffisamment directif ou est-ce
qu'on est plutôt réactif?

3360 **M. PIERRE RAMET :**

3365 On a été longtemps réactif mais, enfin, il y a quand même le Plan d'urbanisme qui
vient d'être revu, là, où on a fait quand même des progrès par rapport au passé, si on
remonte avant 92, date du premier plan d'urbanisme. Donc, il y a un certain nombre de
balises qui ont été mises, notamment en ce qui concerne l'occupation des sols, des
territoires.

3370 C'est un peu difficile d'aller beaucoup plus loin que ça. On peut, comment dirais-je,
si la Ville zone un coin comme étant résidentiel et puis qu'il y a un terrain vacant qui peut
être construit, si le processus, si l'adoption du Plan d'urbanisme s'est fait en consultation
et que tout le monde s'est prononcé – ceux qui le jugeaient importants, en tout cas – je
pense qu'il est difficile de contester la validité de cette démarche-là.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

3375 Je m'en tenais plus spécifiquement aux problèmes patrimoniaux, disons lorsque
l'on invoque, soit à l'intérieur d'un comité d'urbanisme, une demande de démolition ou
lorsqu'on invoque la présence d'un bâtiment classé, qu'on revendique donc l'aspect
patrimonial à préserver pour orienter le développement. C'est peut-être quelque chose qui
3380 est moins courant dans votre arrondissement?

M. PIERRE RAMET :

3385 Oui, bien c'est arrivé. Bien, là, moi, je trouverais personnellement, sans engager
nécessairement la Société, qu'on pourrait peut-être même aller un peu plus loin
actuellement. Je crois qu'on...

Bon, il y a des balises qui ont été mises, qui sont utilisées mais je pense qu'il y a encore un petit peu de chemin à faire là-dessus parce qu'il y a des choses qui ont disparu, qui disparaissent, là, qui auraient mérité d'être considérées autrement.

3390

La difficulté, c'est évidemment de s'entendre sur le patrimoine. Là, on a le cas d'une maison dans Côte-des-Neiges, là encore sans faire de dossier particulier, qui a 100 ans, enfin elle a été construite en 1906, bon, on s'est battu pendant des années pour arriver à la protéger, du moins interdire sa démolition et puis après, elle est restée à l'abandon un certain temps.

3395

Là, on a coupé la poire en deux, à l'arrondissement, en permettant qu'elle soit un peu déplacée pour dégager du terrain sur lequel le nouveau propriétaire pourrait y construire un petit bâtiment qui lui permettrait d'avoir un revenu, qui va lui permettre de restaurer la maison.

3400

Donc ce n'est pas l'idéal mais au moins la maison est conservée. Donc ça a demandé quand même, de la part de l'arrondissement, une volonté avec une certaine concession puis c'est là où il faut arriver à trancher. On ne peut pas non plus en faire une règle générale parce que chaque cas est à regarder.

3405

Si on commence à déménager le patrimoine pour libérer le terrain pour une autre construction, là... Je pense que l'emplacement fait aussi partie du patrimoine. Dans ce cas-là, c'était le cas mais, bon, on ne peut pas être... Demander l'impossible. Les propriétaires l'auraient laissée à la maison puis elle serait tombée d'elle-même au bout d'un moment.

3410

Mais ça, ça m'amène à un point que j'ai signalé dans le texte sans développer, c'est la question des incitatifs aussi. C'est bien joli d'exiger des choses des gens, là, mais si on leur demande de protéger le patrimoine ou de conserver tel bâtiment parce qu'il a un intérêt patrimonial local, bien il faut leur donner les moyens ou, du moins, leur faciliter. Sinon, à ce moment-là, c'est d'aller au devant des problèmes.

3415

Et dans le cas que je mentionnais, là, il y a des frais énormes qui sont encourus par le propriétaire et puis il ne reçoit absolument rien. Donc c'est une démarche vraiment admirable de sa part, si vous voulez, mais ça, c'est un cas tout à fait exceptionnel.

3420

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

D'accord. C'est vendredi après-midi, j'ai le goût d'être très facétieux, ça n'a rien à voir avec le patrimoine, c'est parce que vous avez dit : « L'Université de Montréal, c'est fini. » S'ils vont au site Outremont, vous allez avoir des bâtiments à réutiliser et à...

3425

M. PIERRE RAMET :

3430

Oui, très bien. La Société sera bien heureuse d'avoir un local un peu plus spacieux.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

3435

C'est hors d'ordre, Je me mets hors d'ordre.

M. PIERRE RAMET :

3440

Mais effectivement, la réutilisation des bâtiments se pose parce qu'il y a des communautés dans le quartier, des communautés religieuses aussi qui déménagent et puis c'est ce dont vous parliez avec l'intervenant précédent.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

3445

D'accord, merci.

LA PRÉSIDENTE :

3450

Dans votre mémoire, vous parlez d'un plan d'action ou vous avez parlé de quelque chose qui m'a fait penser au plan d'action, parce que l'ai inscrit, est-ce que dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique, vous auriez aimé voir une planification dans le temps, des actions qu'on devrait poser?

M. PIERRE RAMET :

3455

Oui, c'est un petit peu ce qui, à notre avis, manque, mais il n'est pas impossible que ce soit précisé ultérieurement parce que, là, on donne un petit peu... même pas un échancier mais quelques grandes balises, là, mais c'est trop flou, à notre avis. Je pense qu'il faut qu'il y ait une priorité qui soit décidée, des principaux enjeux, des principaux points de la Politique, qu'on sache par quoi la Ville va commencer et puis le temps qu'elle se donne pour atteindre...

3460

Bon, j'ai bien confiance dans le maire Tremblay là-dessus, je pense qu'il a une bonne expérience, il pourrait donner des directives intéressantes. Donc arriver à des résultats dans un délai qui soit vraiment encadré, de façon à ce que ce projet de politique commence à porter des fruits assez rapidement.

3465

C'est sûr qu'on ne va pas tout appliquer du jour au lendemain, mais il faut dégager ce qui est le plus urgent à faire, la mise sur pied du réseau, par exemple, nous semble

3470 importante en ce qui concerne les associations, le financement des organismes et pour ce qui est de l'administration, je vais les laisser...

Et puis, ensuite, établir un échéancier pour savoir exactement dans quelle période de temps ces priorités seront analysées.

3475

LA PRÉSIDENTE :

Vous ne vous avez pas parlé du volet lié à la veille patrimoniale.

3480

M. PIERRE RAMET :

Non, exact. On n'a pas parlé de tout, remarquez, on ne voulait pas rentrer dans les détails véritablement. Mais ça, c'est un point que je trouve très intéressant. Bon, comment se concrétisera-t-il? C'est autre chose, mais c'est un projet qui a déjà été mentionné sous différentes formes dans le passé, notamment l'observatoire du Mont Royal ou autres, là, dans le passé.

3485

Ça ne s'est jamais véritablement réalisé parce que c'était, notamment – il y avait même eu un texte dans les journaux et tout ça – quand il y a eu le dossier de la ferme sous les noyers dans la côte Atwater, on cherchait comment réutiliser ce bâtiment plutôt que de le transformer en condominium – ce qui a été fait malheureusement par la suite – et puis on avait dit que ce serait un bel observatoire du Mont Royal.

3490

Bon, enfin, bref, tout ceci pour dire que la question de l'observatoire ou de la veille me paraît très importante parce que comme on l'a mentionné à plusieurs moments, les organismes en patrimoine, ils ont souvent réagi. On était plutôt réactifs par la force des choses, si vous voulez, et puis je pense qu'un système de veille permettrait d'être proactif, c'est-à-dire de suivre ou de devancer, si vous voulez, les dossiers patrimoniaux, de voir un petit peu les grandes orientations et tout ça, et éviter, dans une certaine mesure, un certain nombre de problèmes, en donnant des indications, que ce soit aux élus, aux promoteurs, à la population plutôt que de se retrouver, du jour au lendemain, devant un cas qu'il est trop tard pour régler, là.

3500

LA PRÉSIDENTE :

C'est donc une façon d'agir en amont?

3505

M. PIERRE RAMET :

Ah oui, oui. Et qui serait très importante. Mais, là, ça va dépendre comment ce sera mis en œuvre.

3510

LA PRÉSIDENTE :

3515 Est-ce que le réseau peut avoir un rôle à jouer dans le... Il y a un des intervenants qui proposait d'utiliser les technologies d'information puis d'avoir une veille virtuelle à la limite, donc qui rejoint peut-être pas toute la population mais qui permet de tirer partie des nouvelles technologies.

M. PIERRE RAMET :

3520 Oui, ce serait certainement intéressant. D'un autre côté, il faut penser aussi à comment traiter toutes ces informations. Il va falloir du personnel et autre. Il ne faut pas non plus être submergés d'informations qui seront, à toutes fins pratiques, inutilisables. Donc, je pense que la mise au point de la veille, ça doit dépasser l'aspect purement
3525 collection des données, si vous voulez, puis voir ce qu'on va faire. Comment on va traiter ces données-là.

Parce que c'est bien joli de savoir un petit peu tout ce qui se passe partout mais ça ne fait qu'amplifier le problème. C'est un peu comme l'information actuelle, maintenant on
3530 sait ce qui se passe aux quatre coins du monde, on trouve ça terrible. Avant, on ne le savait pas... Mais ça ne règle pas le cas du patrimoine parce que c'est bien, et après qu'est-ce qu'on va faire? Lancer des avis, faire des coalitions, tout ça, là? Mais je pense qu'il faut aller plus loin que ça et puis dans la mesure du possible, créer des mouvements, des actions qui vont éviter d'en arriver à la confrontation si vous voulez, entre guillemets,
3535 entre promoteurs et puis tenants du patrimoine.

On en a eu pendant des années, il y en aura encore, ça, c'est indéniable, mais dans la mesure où on peut l'éviter – et je pense qu'avec une éducation et une sensibilisation à laquelle contribuerait le réseau, la veille et puis tout ce système-là et la
3540 Politique du patrimoine, bien sûr, ça devrait certainement faire descendre un petit peu les tensions. C'est ce qu'on souhaite.

LA PRÉSIDENTE :

3545 Merci beaucoup, Monsieur Ramet.

M. PIERRE RAMET :

Merci.

3550 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors l'assemblée d'aujourd'hui est terminée. Je vous remercie tous pour votre patience et votre présence et nous allons reprendre mercredi prochain le 16 février à 13 h dans la même salle. Merci et bon weekend.

3555
AJOURNEMENT

* * * * *

3560
Je, soussignée, **YOLANDE TEASDALE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3565
ET J'AI SIGNÉ:

3570

YOLANDE TEASDALE, s.o.